

9^e congrès biennal
17 et 18 novembre 2001

Éducation des adultes :



ACCESSIBILITÉ ET ÉQUITÉ

Samedi, 17 novembre

Note : l'horaire des délibérations est présenté **à titre indicatif** et l'adoption de l'ordre du jour porte uniquement sur les sujets abordés et leur ordre de présentation

- 8 h 30 **Inscription**
- 9 h **1. Ouverture**
- Allocution de M. Jean-Marc Boudrias, administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de l'éducation permanente
 - Mot du président
- 2. Élection**
- 2.1 Président-e d'assemblée
 - 2.2 Secrétaire d'assemblée
- 9 h 40 **3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des règles de procédure (page 7)**
- 5. Rapport du comité des mises en candidature**
- 10 h **6. Adoption des procès-verbaux**
- 6.1 8^e congrès biennal (**page 15**)
 - 6.2 Congrès régulier du 19 novembre 2000 (**page 37**)
- 7. État de la représentativité (page 43)**
- 10 h 30 **8. Affaires politiques**
- La création des baccalauréats avec appellation (**page 49**)
 - La réforme des SAE (**page 51**)
 - Le projet de politique d'éducation des adultes (**page 55**)
- 12 h **Déjeuner**
- 13 h 30 **8. Affaires politiques (suite)**
- Une semaine québécoise des adultes en formation (**page 73**)
 - Pour une politique d'investissements responsables (**page 77**)
 - Assurer le suivi des propositions du congrès (**page 87**)
- 15 h **9. Rapports**
- De l'aide financière pour les étudiantes et les étudiants à temps partiel (**page 91**)
 - Le service des plaintes et de l'information (**page 93**)
 - Notre site Web (**page 97**)
- 10. Ratifications des amendements au Règlement sur les frais de garde (déposé en séance)**
- 11. Les conseils de programme**

Dimanche, 18 novembre

9 h **12. Reprise des travaux**

13. Rapport du Comité des mises en candidature

9 h 10 **POINT À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 9 H 15 :**
14. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2000-2001 (page 101)

➤ Présentation par un représentant de la firme Gosselin et associés

15. Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2001-2002 et 2002-2003

➤ AGEEFEP (page 127)

➤ La Brunante (page 135)

➤ Fonds de défense juridique (page 139)

➤ Fonds des initiatives étudiantes (page 141)

10 h 45 **POINT À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 10 H 45 :**
16. Élections aux postes du comité exécutif

17. Résultats des élections aux postes du Comité exécutif

12 h **Déjeuner**

12 h 00	Fin de la période de mise en candidature pour les postes au Conseil de direction
---------	---

POINT À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 13 H 30

18. Élections aux postes du conseil de direction

19. Résultats des élections aux postes du conseil de direction

20. Mot du président élu

17 h **21. Clôture**

17 h Cocktail à La Brunante.

**Procès-verbal du
8^e congrès biennal de l'AGEEFEP
tenu les 20 et 21 novembre 1999
au pavillon 3200 Jean-Brillant**

Président : M. Robert Martin
Présidente d'assemblée : M^{me} Ghislaine Chabot
Secrétaire général : M. Denis Sylvain
Secrétaire d'assemblée : M^{me} Ghislaine Brunelle
Présidente d'élections : M^{me} Ghislaine Brunelle

Le nombre de délégué-e-s enregistré à l'ouverture est de 61

Le nombre de délégué-e-s inscrits à l'ouverture est de 227

Le nombre exigé pour le quorum est de 75 personnes ou 25 % des délégués inscrits (art. 22 des *Règlements généraux*)

Étaient présent-e-s :

Josiane Akrich (gérontologie), Ginette Allen (droit), Lise Audet (études individualisées), Chantal Bastien (toxicomanies : prévention et réadaptation), Marc Beaudet (intervention dans les groupes et les organisations), Normand Bélisle (journalisme), Renée Bercier (traduction), Marc-Maurice Bernard (droit), Marie Bonin (études individualisées), Andrée Bouchard (intervention dans les groupes et les organisations), Evelyn Bourassa (droit), Édith Bourret (intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques), Nikola Bozic (publicité), Camil Gaston Breton (droit), Dorothee Chabotar (droit), Benoit Chalin (toxicomanies : prévention et réadaptation), Abraham Cherif (gestion appliquée à la police et à la sécurité), Claudette T. Cloutier (gestion des services de santé), Louis Cotte (rédaction), Shirley Cyr (rédaction), Marc Daguerre (gestion appliquée à la police et à la sécurité), Gérard M. Denis (criminologie), Marie-Pier Denis (droit), Luce Desjardins (relations publiques), Nathalie Desrochers (relations industrielles), Lucie Dionne (intervention en milieu multiethnique), Daniel Dubé (criminologie), Nathalie Durand (violence et société), Yvonne Ellis (maintien à domicile), Éric Fortier (journalisme), Gyll Gagné (gestion appliquée à la police et à la sécurité), Myriam Genest (traduction), Guerlain Guerrier (petite enfance et famille : intervention précoce), Claude Guimond (violence et société), Suzie Hamel (relations industrielles), Rofely Isasi (publicité), Claude Jackson (droit), Stéphane Jaillet (droit), Germain Labrie (santé mentale : fondements et pratiques d'intervention), Céline Lacouture (gérontologie), Manon Laflamme (études individualisées), Ange Langlois (publicité), Pierre Leblanc (criminologie), Denyse Leblond (gérontologie), Louise Lemire (traduction), Soledad Lubin (intervention en milieu multiethnique), Stéphane Lussier (criminologie), Mohamed Mahroug (intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques), Pierre Maltais (droit), Roland Marcotte (intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques), David-Alexandre Martel (publicité), Robert Martin (intervention en milieu multiethnique), Pierre-Hugues Miller (droit), Pierre-Alexandre Morissette (toxicomanies : prévention et réadaptation), Nathalie Mulumba Mbwaya (criminologie), Hadji N'garmorio (relations industrielles), Minh Trang (Audrey) Nguyen (microprogramme en droit), Luc Pelletier (publicité), Riel Petjo-Maltest (droit), Stéphane-Éric Piché (traduction), Renata Pienkowski (criminologie), Lyne Rochon (études individualisées), Marie Sabbat (santé mentale : fondements et pratiques d'intervention), Line St-Germain (intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques), Marc St-Pierre (relations industrielles), Denis Sylvain (intervention en milieu multiethnique), Brian Szczepanik (violence et société), Marie-Annick Thabaud (traduction), Alain Tremblay (droit), Nancy Tremblay (toxicomanies : prévention et réadaptation), Claude Valois (inhalothérapie), Hélène Van Gennip (toxicomanies : prévention et réadaptation), Ana Villeda (santé communautaire), Nolsima Yim (journalisme).

Étaient absent-e-s :

Malika Alouache (droit), Nicole Patricia Ampea-Ondoua (publicité), Marie France Archambault (publicité), Marie France Auger (publicité), Myriam Auguste (droit), Rachid Ayouz (relations industrielles), Charlotte Barrette Brisson (traduction), Chantal Beaudry (droit), Daniel Bellerose (études individualisées), Isabelle Benoit (droit), Louise-Marie Bergeron (petite enfance et famille : intervention précoce), Immacula Bien-Aimé (droit), Pierre-Emmanuel Blais (criminologie), Nadia Bouchakour (petite enfance et famille : intervention précoce), Claude Bouchard (gérontologie),

Jonathan Bougie (toxicomanies : prévention et réadaptation), Mathieu Boulard (santé et sécurité du travail), Nasser Boumenna (journalisme), Danielle Bourdages (rédaction), Thomas Bourne (toxicomanies : prévention et réadaptation), Mireille Bourret (criminologie), Ginette Brunet (traduction), Miguel Bujold (journalisme), Johanne Bureau (droit), Jean-Robert Cadet (droit), Catherine Cadieux (relations publiques), Hélène Calvet (relations industrielles), Marie-Noëlle Cano (relations publiques), Linda Carignan (criminologie), Marie-Hélène Carrier (étudiante libre), Dominique Chouinard (traduction), Sylvie Cloutier (toxicomanies : prévention et réadaptation), Noël Cormier (études individualisées), Elizabeth Corriveau (microprogramme en droit), David Crevier (criminologie), Marie-Josée De Celles (toxicomanies : prévention et réadaptation), Linda De Viti (relations industrielles), Linda Deblois (droit), Louise Deguire (journalisme), Sophie Desrochers (inhalothérapie), Béatrice Doizé (droit), Laetitia Duboze (publicité), Diane Dufort (traduction), France Dugas (petite enfance et famille : intervention précoce), Lawrence Dupin (journalisme), Guylaine Durocher (criminologie), Kareen Emery (relations publiques), Paulette Ferland (traduction), Diane Forest (relations publiques), Claudia Forget (intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques), Christine Frénette (traduction), Martine Frigon (droit), Arnaud Gagneux-Bisson (traduction), Isabelle Gosselin (relations industrielles), Nadine Gracia (relations publiques), Gail Grant (traduction), Philippe Gravel (communication appliquée), Julie Grimard (droit), Aliosha Guerra Segovia (toxicomanies : prévention et réadaptation), Nicolas Guibord (criminologie), Yvon Hachey (droit), Ginette Joubert (droit), Kajuru Katungutere (relations publiques), Frédéric Labranche (petite enfance et famille : intervention précoce), Éric Labrie (publicité), Jacques Lachance (gestion appliquée à la police et à la sécurité), Nicolas Lafontaine (journalisme), Laurent Lagarde (gérontologie), Annie Laithier (étudiante libre) Manon Lalonde (droit), Yves Lamarre (études individualisées), Guylain Landry (santé mentale : fondements et pratiques d'intervention), Nathalie Langlois (relations publiques), Jean-François Lapierre (relations publiques), Lorraine Latreille (criminologie), Sylvie Lavallée (rédaction), Sébastien Lavoie (études individualisées), Marlène Le Deuff (traduction), Christian Leclerc (publicité), Yves Leduc (santé et sécurité du travail), Julie Léger (droit), Kiowa Lydia Lela (publicité), Sacha Leroux (droit), Nathalie Leszkiewicz (publicité), Geneviève Lussier (relations publiques), Paul-Antoine Martel (journalisme), Érika Martin (criminologie), Louis-Claude Martin (publicité), Michèle McHugh (relations industrielles), Marie-Michel Ménard (traduction), Hadjira Messoucy (petite enfance et famille : intervention précoce), Francine Morency (rédaction), Manon Morrisette (relations industrielles), Wafa Moussavi (droit), Indat Marie-Laure N'Guessan (relations publiques), Lyne Nadeau (santé mentale : fondements et pratiques d'intervention), Véronique Naud (droit), Thang Nguyen (criminologie), Thi Bich Chão Nguyen (traduction), Julie-Geneviève Paquette (publicité), Lysa Paradis (gestion des services de santé), Marika Paré (droit), Yves Paul (droit), Dorcas Paul-Émile (inhalothérapie) Sylvie Piché (relations publiques), Ketsia Pierre-Louis (relations publiques), Anne-Marie Plouffe (criminologie), John Poliquin (études individualisées), Ruben Ponce (petite enfance et famille : intervention précoce), Sherley Prévilon (relations publiques), Dominique Proulx (petite enfance et famille : intervention précoce), Isabelle Proulx (relations publiques), Nicole Proulx (violence et société), Isabelle Quirion (communication appliquée), Roxana Reyes (gérontologie), François Rioux (toxicomanies : prévention et réadaptation), Karyne Robert (santé mentale : fondements et pratiques d'intervention), Karine Roy-Déry (journalisme), Marjorie Saillant (intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques), Jasmin Saint-Louis (relations industrielles), Christine Schick (journalisme), Nadia Sebai (communication appliquée), Danielle Sénécal (maintien à domicile), Patrick Sénécal (gestion appliquée à la police et à la sécurité), Marmar Shirazipour (droit), Karine St-Jean (violence et société), Eve St-Pierre (communication appliquée), Martin St-Pierre (relations publiques), Richard Sykjcki (relations industrielles), Isabelle Tardif (petite enfance et famille : intervention précoce), Brigitte Tessier (toxicomanies : prévention et réadaptation), Raymond Tessier (droit), Karine Théôret (publicité), Clément Thompson (criminologie), David Tousignant (relations publiques), Sara-Eve Tremblay (publicité), Michel Trempe (traduction), Jean-Michel Trépanier (gestion appliquée à la police et à la sécurité), Manon Trottier (relations industrielles), Elie Tshibwabna Tumba (communication appliquée), Giorgio Uehlinger (créativité : applications professionnelles), Galia Vaillancourt (droit), Nathalie Vaillancourt (criminologie), Nathalie Vaillancourt (criminologie), Jean-Batiste Valin (journalisme), Valérie Valiquette-Trépanier (rédaction), Chantal Vallières (droit), Eveline Verfaillie (relations publiques), Josée Vilandré (traduction), Pietro Vitelli (droit), Peter Zuliani (droit).

Observateur :

Claude Garon (Cité éducative)

Invité-e-s :

M^{me} Carole Laberge (Mallette Maheu), M. Robert Leroux (doyen, FEP), M^{me} Claire McNicoll (vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue U. de M.)

1. Ouverture

Le secrétaire général, M. Denis Sylvain, souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum à 9 h 30.

Monsieur Sylvain présente M^{me} Claire McNicoll, vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue.

Madame McNicoll s'adresse à l'assemblée et répond aux questions des membres.

L'assemblée remercie madame McNicoll de sa présence.

Monsieur Sylvain présente M. Robert Martin, président de l'AGEEFEP.

Monsieur Martin s'adresse aux congressistes. Il prononce l'allocution suivante :

« Je tiens en premier lieu à vous remercier de votre présence à ce 8^e congrès biennal de l'AGEEFEP. Cet événement constitue évidemment un temps fort dans la vie de l'Association puisque c'est vous qui serez amené, aujourd'hui et demain, à définir les orientations de notre action pour les deux prochaines années.

J'aimerais d'abord vous rappeler que le monde universitaire en général vit en état de crise financière aiguë depuis au moins quatre ans, mais que le pire semble maintenant derrière nous. J'en veux pour indices l'intention explicite du ministre de l'Éducation d'injecter des fonds nouveaux dans le réseau universitaire ainsi que la hausse des inscriptions à l'Université de Montréal et à la Faculté de l'éducation permanente en septembre dernier. À moyen terme, pour ce qui nous concerne plus particulièrement, un facteur joue également en notre faveur : pour des raisons démographiques et d'évolution sociale, plusieurs spécialistes prévoient, dans les prochaines années, une forte croissance des activités de formation continue et d'éducation permanente dans les universités. Certains prédisent même que les étudiantes et les étudiants de ce secteur seront majoritaires d'ici 10 ans.

C'est dans cette perspective, me semble-t-il, que nous devons interpréter l'intention de l'Université de Montréal de redéfinir l'éducation permanente dans notre établissement. Cette nouvelle définition débordera de la Faculté de l'éducation permanente, elle accroîtra notre membership et notre rayonnement, mais elle nous posera aussi de nouveaux défis organisationnels.

Nous devons par ailleurs garder l'œil ouvert sur ce qui se passe hors des murs de l'Université de Montréal. Je pense en particulier au projet de politique sur les universités que présentera dans les prochains mois le ministère de l'Éducation. Je présume que vous avez lu attentivement le document du congrès et que vous savez déjà tout le mal que nous pensons du premier document de consultation présenté l'an dernier. Heureusement, le ministre a publié ces dernières semaines une deuxième version du document de consultation entièrement différente de la première. Nous nous réjouissons qu'on ait éliminé de ce document les éléments qui tendaient à justifier une réduction du financement des programmes de certificat. Le Ministère rappelle au contraire l'importance des programmes courts et des études à temps partiels dans les universités. Cela dit, le ministre présentera

ultérieurement des modifications au mode de financement des universités ainsi qu'un plan de réinvestissement, et c'est seulement lorsque nous aurons cette information en main que nous pourrons juger des intentions réelles des autorités gouvernementales.

Au cours de la fin de semaine, nous parlerons également des services de l'Association. Le fait saillant est sans doute le lancement de notre site WEB. En raison de la dispersion de nos membres dans une vingtaine de villes du Québec, je crois que cet outil est appelé à jouer un grand rôle dans la vie de l'Association au cours des prochaines années.

Nous observons aussi que des groupes d'étudiantes et d'étudiants sollicitent l'appui de l'Association pour réaliser des projets en lien avec leurs études. C'est le cas d'un groupe du Certificat de journalisme qui publie le journal Le Petit Reporter et d'un autre groupe du Certificat de publicité qui entend créer un Club de publicité. Afin de baliser clairement les règles du jeu de tels projets, nous étudierons un projet de Règlement sur les conseils étudiants de certificat.

Ce n'est là qu'un bref aperçu de notre ordre du jour de la fin de semaine, qui comporte bien d'autres points, dont les affaires financières et les élections. Je m'arrête donc ici en vous souhaitant un très bon congrès que je déclare d'ailleurs officiellement ouvert. »

2. Élection

2.1 Président-e d'assemblée

Il est proposé que M^{me} Ghislaine Chabot agisse à titre de présidente d'assemblée.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M. Camil Gaston Breton

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2.2 Secrétaire d'assemblée

Il est proposé que M^{me} Ghislaine Brunelle agisse comme secrétaire d'assemblée.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M. Marc Baudet

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M. Marc St-Pierre

L'ORDRE DU JOUR EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour se lit comme suit :

Samedi, 20 novembre

1. Ouverture

- Allocution de M^{me} Claire McNicoll, vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue

- Mot du président
 - 2. Élection
 - 2.1 Président-e d'assemblée
 - 2.2 Secrétaire d'assemblée
 - 3. Adoption de l'ordre du jour
 - 4. Adoption des règles de procédure
 - 5. Rapport du comité des mises en candidature
 - 6. Adoption des procès-verbaux
 - 6.1 7^e congrès biennal
 - 6.2 Congrès régulier du 15 novembre 1998
 - 7. État de la représentativité
 - 8. Les services
 - L'AGEEFEP sur le Web
 - La Brunante
 - Les initiatives étudiantes
 - Début de la réforme des SAE
 - 9. Les conseils de programme
 - 10. Affaires politiques
 - L'Université de Montréal
 - Une redéfinition de l'éducation permanente
 - La Faculté de l'éducation permanente
 - Enfin un siège au conseil de l'Université
 - La hausse des frais divers
 - La politique interculturelle
 - L'entente Pepsi
 - Les politiques gouvernementales
 - La politique sur la formation continue
 - La politique sur les universités
 - Nos affiliations
 - 11. Ratification des amendements aux *Règlements généraux* et ratification des règlements adoptés par le conseil de direction
- Dimanche, 21 novembre
- 12. Reprise des travaux
 - 13. Rapport du Comité des mises en candidature
- POINT À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 9 H 10 :
- 14. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 1998-1999
 - 15. Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001
- POINT À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE À 13 H 30 :
- 16. Élections aux postes du comité exécutif
- POINT À L'ORDRE DU JOUR DONT L'ÉTUDE EST FIXÉE IMMÉDIATEMENT APRÈS L'ÉTUDE DU POINT 16 :
- 17. Élections aux postes du conseil de direction
 - 18. Résultats des élections aux postes du Comité exécutif
 - 19. Résultats des élections aux postes du conseil de direction
 - 20. Mot du président élu
 - 21. Clôture

4. Adoption des règles de procédure

La présidente d'assemblée explique les règles de procédure.

Il est proposé d'adopter les règles de procédures présentées.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M^{me} Andrée Bouchard

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapport du comité des mises en candidatures

M^{me} Ghislaine Brunelle, présidente du comité des mises en candidature, présente le rapport du comité et invite les personnes intéressées à poser leur candidature à un poste du conseil de direction à se présenter à l'accueil où les formulaires sont disponibles.

6. Adoption des procès-verbaux

6.1 7^e congrès biennal

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 7^e congrès biennal tel que présenté.

PROPOSEUR : M. Normand Bélisle
APPUYEUR : M^{me} Édith Bourret

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.2 Congrès régulier du 15 novembre 1998

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du Congrès régulier du 15 novembre 1998.

PROPOSEUR : M. Normand Bélisle
APPUYEUR : M. Daniel Dubuc

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. État de la représentativité

Le président présente le rapport sur l'état de la représentativité.

Considérant les heures investies dans ces instances;

Il est proposé de féliciter et remercier tous les représentant-e-s identifiés.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M. Louis Cotte

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Les services

➤ L'AGEEFEP sur le Web

M. Normand Bélisle explique qu'un comité a été mis sur pied afin de doter l'Association d'un site Web. Il invite M. Robert Martin à procéder au « clic » de souris officiel lançant le site.

Monsieur Martin invite M. Christian Rémillard, chargé de projet, à présenter le site Web que tous pourront trouver sur la toile à l'adresse suivante : www.ageefep.qc.ca.

➤ La Brunante

M. Denis Sylvain présente un bref rapport sur les activités de La Brunante et répond aux questions des membres.

➤ **Les initiatives étudiantes**

M. Denis Sylvain fait part des projets réalisés dans le cadre des initiatives étudiantes.

Monsieur Sylvain et Monsieur Martin répondent aux questions de l'assemblée.

➤ **Début de la réforme des SAE**

M. Robert Martin explique que l'Université a entrepris récemment une réforme des services aux étudiants. Il présente un bref rapport sur l'état de la situation et souligne que l'AGEEFEP suivra de très près l'avancement de cette réforme.

9. Les conseils de programme

M. Normand Bélisle explique le rôle et la composition des conseils de programme. Il invite les congressistes intéressés à poser leur candidature à titre de représentant-e-s étudiant-e-s à compléter le formulaire qui leur a été distribué à leur arrivée.

10. Affaires politiques

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

➤ **Une redéfinition de l'éducation permanente**

M. Robert Martin présente le rapport sur la redéfinition de l'éducation permanente.

Proposition 1

Considérant que la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* reconnaît trois catégories d'étudiant-e-s dans les universités, à savoir le 1^{er} cycle, les études supérieures et l'éducation permanente;

Considérant que l'AGEEFEP est accréditée comme représentante de l'éducation permanente dans l'ensemble de l'Université de Montréal, tel que l'entend la Loi;

Considérant qu'une particularité de la Loi veut qu'il appartienne à un établissement universitaire de définir ce qu'il entend par «éducation permanente»;

Considérant que, à l'Université de Montréal, on entend présentement par éducation permanente la Faculté de l'éducation permanente (FEP);

Considérant que d'autres facultés que la FEP offrent déjà des programmes de perfectionnement professionnel dont les contenus, les objectifs et la clientèle s'inscrivent dans une perspective d'éducation permanente et de formation continue, et que l'Université entend engager davantage ses facultés dans cette voie, y compris au 2^e cycle;

Considérant que l'Université de Montréal a pour projet de modifier sa définition de l'éducation permanente afin que celle-ci reflète plus fidèlement la réalité.

Il est proposé :

- *Que le Congrès autorise le conseil de direction de l'AGEEFEP à mener des pourparlers avec la direction de l'Université de Montréal afin d'en venir à une nouvelle*

définition de l'éducation permanente qui inclut toutes les activités créditées de cette nature dans l'établissement.

• Que, une fois la nouvelle définition adoptée, l'AGEEFEP assume pleinement sa juridiction et ses responsabilités envers ses nouveaux membres.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M^{me} Josiane Akrich

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AJOURNEMENT POUR LE DÉJEUNER : 11 h 50

REPRISE DES TRAVAUX : 13 h 11

Le président poursuit la présentation du rapport sur les affaires politiques.

Proposition 2

Considérant que l'AGEEFEP est accréditée depuis 1995 comme représentante de l'éducation permanente dans l'ensemble de l'Université de Montréal;

Considérant que la direction de l'Université projette de modifier la définition de l'éducation permanente, qui est présentement circonscrite à la Faculté de l'éducation permanente;

Considérant qu'il y a intérêt pour un organisme comme le nôtre à porter une dénomination qui reflète le plus fidèlement possible la réalité.

Il est proposé que le congrès autorise le Conseil de direction à changer le nom de l'Association au moment et selon les modalités qu'il jugera opportuns.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M. Germain Labrie

AMENDEMENT

Il est proposé d'ajouter, après « autorise le Conseil de direction » les termes « avec l'approbation et/ou la consultation de ses membres ».

PROPOSEUR : M^{me} Andrée Bouchard

APPUYEUR : M. Pierre-Alexandre Morissette

Le vote sur l'amendement est demandé.

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

LA PROPOSITION TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président explique que le cas échéant, une assemblée générale spéciale sera convoquée.

Proposition 3

Considérant que la direction de l'Université et celle de la Faculté de l'éducation permanente ne reconnaissent pas depuis plusieurs années à l'AGEEFEP le droit de représenter les étudiant-e-s de la formation continue non créditée;

Considérant que l'Université entend mener prochainement des pourparlers avec l'AGEEFEP afin d'en venir à une nouvelle définition de l'éducation permanente qui exclura probablement la formation continue non créditée.

Il est proposé :

- *Que l'AGEEFEP, dans le cadre de ses pourparlers avec l'Université, envisage de réévaluer sa revendication quant à la représentation des personnes inscrites dans des activités de formation continue non créditée et cela, pour peu que les pourparlers aboutissent à une nouvelle définition de l'éducation permanente plus large et plus conforme à la réalité de notre établissement.*

- *Que le Conseil de direction de l'AGEEFEP ait la responsabilité de la décision finale en cette matière.*

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M^{me} Nancy Tremblay

AMENDEMENT

Il est proposé de remplacer « pour peu que les pourparlers aboutissent à une nouvelle définition de l'éducation permanente plus large et plus conforme à la réalité de notre établissement » par « au moment jugé opportun par le Conseil de direction ».

PROPOSEUR : M. Claude Jackson
APPUYEUR : M^{me} Josiane Akrich

Le vote sur l'amendement est demandé.

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

Le vote sur la proposition telle qu'amendée est demandé.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

➤ **La Faculté de l'éducation permanente**

M. Denis Sylvain présente le rapport sur les affaires politiques à la Faculté de l'éducation permanente.

Proposition 1

Considérant que, en dépit de succès indéniables, la Faculté de l'éducation permanente souffre de lacunes administratives et organisationnelles ainsi que d'une pénurie de ressources humaines et financières qui limitent son efficacité et la qualité des services qu'elle offre à ses étudiant-e-s;

Considérant que la Faculté de l'éducation permanente a beaucoup souffert des ponctions budgétaires des dernières années, qui l'ont obligée à réduire substantiellement le nombre de ses employé-e-s;

Considérant que la capacité de la FEP à réaliser ses objectifs et à offrir à ses étudiant-e-s des services de qualité est tributaire du budget que lui accorde l'Université.

Il est proposé que l'AGEEFEP inscrive dans ses priorités l'analyse approfondie des carences administratives et autres qui entravent le fonctionnement de la Faculté de l'éducation permanente, qu'elle porte une attention particulière aux ressources financières que l'Université accorde à la FEP et qu'elle utilise toutes les tribunes de l'Université auxquelles elle a accès pour que ces lacunes soient corrigées.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M. Claude Guimond

Le vote est demandé.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 2

Considérant que la Faculté de l'éducation permanente a enregistré, à la rentrée de septembre 1999, une augmentation de 19 % de nouvelles inscriptions comparativement à l'année précédente;

Considérant que ce succès est en bonne partie attribuable à l'initiative du personnel de la Faculté qui a organisé une vaste opération téléphonique pour recruter de la clientèle;

Il est proposé que l'AGEEFEP transmette une motion de félicitations au personnel de la Faculté pour sa fructueuse initiative d'opération téléphonique de recrutement de clientèle, qui a résulté en une hausse très significative du nombre de nouvelles inscriptions.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M^{me} Nathalie Desrochers

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ Enfin un siège au Conseil de l'Université

Ce point a été traité lors de la présentation du rapport sur la représentativité.

➤ La hausse des frais divers

M. Normand Bélisle donne un compte-rendu travaux du comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants.

➤ La politique interculturelle

M. Robert Martin présente ce point.

➤ L'entente Pepsi

M. Denis Sylvain présente ce point.

LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

➤ La politique sur la formation continue

M. Robert Martin présente le rapport sur la politique sur la formation continue.

➤ La politique sur les universités

M. Robert Martin fait part de l'avancement du dossier portant sur la politique sur les universités.

Considérant que l'AGEEFEP, par l'intermédiaire de la FAEUQEP, a participé à toutes les phases des États généraux sur l'éducation;

Considérant que la FAEUQEP est membre à part entière de la Table du suivi de la réforme de l'éducation;

Considérant que, dans la foulée des États généraux sur l'éducation, le ministère de l'Éducation doit déposer au cours de la prochaine année un Projet de politique sur la formation continue et un Projet de politique sur les universités;

Considérant que la FAEUQEP a déjà produit un mémoire sur chacun de ces deux projets de politique, qui concernent directement les programmes d'éducation permanente, d'éducation des adultes et de formation continue;

Il est proposé que l'AGEEFEP appuie sans réserve la poursuite de l'engagement de la FAEUQEP dans les projets de Politique sur la formation continue et de Politique sur les universités, et plus particulièrement les revendications suivantes : le maintien du financement des programmes de certificat, l'aide financière aux étudiant-e-s à temps partiel, la création d'un système d'équivalences de cours dans l'ensemble du réseau universitaire québécois, la création d'un système québécois de reconnaissance des acquis expérimentiels, l'accentuation de la recherche en andragogie, le développement de l'enseignement à distance et de l'enseignement hors campus, ainsi que l'intégration des chargé-e-s de cours dans les universités.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M. Gyll Gagné

M. Claude Jackson demande la question préalable.

La question préalable est acceptée.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

NOS AFFILIATIONS

M. Denis Sylvain présente le rapport sur les affiliations de l'Association.

Il est proposé que l'AGEEFEP renouvelle ses affiliations à la FAEUQEP, à l'ICEA et à l'ACDEAULF.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M^{me} Evelyn Bourassa

Le vote est demandé.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. Ratification des amendements aux *Règlements généraux* et ratification des règlements adoptés par le conseil de direction

Le président présente les amendements proposés aux *Règlements généraux*.

Proposition 1

Il est proposé d'entériner l'abrogation de l'article 51.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M. Stéphane Jaillet

Le vote est demandé.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 2

Il est proposé de modifier les Règlements généraux de l'Association afin d'abolir les postes de vice-président-e aux affaires académiques, de vice-président-e aux services aux étudiants et de vice-président-e à l'organisation et à la vie associative, et de les remplacer par trois postes de vice-président-e-s.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M. Marc St-Pierre

Le vote est demandé.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 3

Il est proposé d'abroger les articles 70, 71 et 72 des Règlements généraux et de les remplacer par l'article 70 suivant :

70. La personne occupant une vice-présidence a pour fonctions :

- a) de promouvoir l'AGEEFEP auprès de ses membres;
- b) d'assurer le développement de l'AGEEFEP en favorisant la participation de ses membres aux activités de la vie universitaire et associative;
- c) de s'assurer que les revendications des membres de l'AGEEFEP soient acheminées aux instances appropriées;
- d) d'assister aux réunions de toute instance dont les travaux portent sur les dossiers dont il est responsable. De veiller à la participation et à la formation des personnes déléguées par l'AGEEFEP dans ces instances et de les soutenir dans leurs travaux.
- e) de voir à la bonne marche de tout service mis sur pied par l'AGEEFEP et dont il a la responsabilité;
- f) de remplir toute autre fonction que peut lui confier le conseil d'administration ou le comité exécutif.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M. Gyll Gagné

Le vote est demandé.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 4

Il est proposé de remplacer les mots « vice-présidence aux affaires académiques, vice-présidence à l'organisation et à la vie associative et vice-présidence aux services aux étudiants » de l'article 61 par les mots et trois vice-présidences ».

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M. Germain Labrie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 5

Il est proposé de remplacer les mots « affaires académiques » de l'article 3d) du Règlement sur les conseils étudiants de certificat par « responsable ».

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M. Germain Labrie

Le vote est demandé.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 6

Il est proposé d'entériner la modification de l'article 38 des Règlements généraux qui porte le quorum d'une réunion du congrès régulier au nombre de membres présents.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M. Pierre-Hugues Miller

Le vote est demandé.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Proposition 7

Considérant que le congrès de l'AGEEFEP tenu en novembre 1997 a adopté le Règlement sur les conseils étudiants de certificat;

Considérant que les activités socioprofessionnelles que privilégie un conseil de certificat constituent un enrichissement de la formation et une porte ouverte sur le marché du travail;

Considérant que certains conseils de certificat souhaitent et souhaiteront obtenir des ressources financières pour réaliser leurs projets et, à cette fin, percevoir une cotisation auprès des étudiant-e-s du programme;

Il est proposé d'adopter le « Règlement sur la perception d'une cotisation par un Conseil étudiant de certificat », tel que libellé ci-dessous.

Autorisation de l'AGEEFEP.

1. Tout conseil étudiant de certificat constitué conformément au *Règlement sur les conseils étudiants de certificat* qui désire percevoir une cotisation à la source auprès des membres de l'AGEEFEP doit obtenir l'autorisation du conseil de direction.

Conditions.

2. Le conseil de direction donne son autorisation si toutes les conditions suivantes sont remplies :

a) Le conseil étudiant et l'AGEEFEP ont conclu un protocole déterminant entre autres les modalités régissant la tenue d'un éventuel référendum, dont la participation d'un ou plusieurs observateurs de l'AGEEFEP lors du déroulement du scrutin et les modalités régissant la perception et la remise des cotisations par l'AGEEFEP;

b) Le conseil étudiant de certificat s'engage à ce que sa cotisation soit non obligatoire (formule CANO) et que les étudiants puissent en obtenir le remboursement sur demande écrite transmise par la poste ou par télécopieur au cours du trimestre visé par la demande de remboursement;

c) Le conseil étudiant de certificat a obtenu du conseil de direction de l'AGEEFEP l'autorisation de tenir un référendum auprès des membres visés par la demande de cotisation;

d) Le conseil étudiant de certificat a obtenu, lors d'un vote au scrutin secret auprès des étudiants qui seront éventuellement visés par la demande de cotisation, la majorité des voix exprimées, à la condition que cette majorité représente, parmi ces étudiants, au moins 25 % de ceux qui, à la date de l'avis du scrutin, sont membre de l'AGEEFEP, ce nombre étant confirmé par les autorités compétentes de l'Université de Montréal;

e) Le conseil étudiant de certificat accepte que la perception de cotisation cesse sans avis ni délai advenant le cas où le protocole d'entente n'est pas respecté.

Entrée en vigueur.

3. Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption par le 8^e Congrès biennal.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M. Claude Jackson

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 8

Considérant que, dans le passé des organismes extérieurs à l'Association comme la radio étudiante et le journal étudiant nous ont demandé l'autorisation de tenir un référendum auprès de nos membres afin de percevoir une cotisation;

Il est proposé d'adopter le « Règlement sur la perception de cotisation par un organisme externe de l'AGEEFEP », tel que libellé ci-dessous.

Autorisation de l'AGEEFEP.

1. Tout organisme oeuvrant au sein de la communauté universitaire qui désire percevoir une cotisation à la source auprès des membres de l'AGEEFEP doit obtenir l'autorisation du congrès de l'AGEEFEP.

Conditions.

2. Le congrès donne son autorisation si toutes les conditions suivantes sont remplies :

a) L'organisme a déposé auprès de l'AGEEFEP copie de ses lettres patentes démontrant qu'il est incorporé en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (L.R.Q. c. C-38);

b) L'organisme et l'AGEEFEP ont conclu un protocole déterminant entre autres le nombre de représentants de l'AGEEFEP au sein de conseil d'administration de l'organisme et le nombre de délégués de l'AGEEFEP à l'assemblée générale de l'organisme ainsi que les modalités régissant la tenue d'un éventuel référendum, dont la participation d'un ou plusieurs observateurs de l'AGEEFEP lors du déroulement du scrutin;

c) L'organisme s'engage à ce que sa cotisation soit non obligatoire (formule CANO) et que les étudiants puissent en obtenir le remboursement sur demande écrite transmise par la poste ou par télécopieur au cours du trimestre visé par la demande de remboursement;

d) L'organisme a obtenu du conseil de direction de l'AGEEFEP l'autorisation de tenir un référendum auprès des membres visés par la demande de cotisation;

e) L'organisme a obtenu, lors d'un vote au scrutin secret auprès des étudiants qui seront éventuellement visés par la demande de cotisation, la majorité des voix exprimées, à la condition que cette majorité représente, parmi ces étudiants, au moins 25 % de ceux qui, à la date de l'avis du scrutin, sont membre de l'AGEEFEP, ce nombre étant confirmé par les autorités compétentes de l'Université de Montréal;

f) L'organisme accepte que la perception de cotisation cesse sans avis ni délai advenant le cas où le protocole d'entente n'est pas respecté.

Entrée en vigueur.

3. Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption par le conseil de direction et sera soumis pour ratification au 8^e Congrès biennal.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M. Stéphane Jaillet

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AJOURNEMENT DES TRAVAUX : 17 h

REPRISE DES TRAVAUX : DIMANCHE, 21 NOVEMBRE 1999

12. Reprise des travaux

À 9 h 05, le secrétaire général souhaite la bienvenue à tous.

13. Rapport du Comité des mises en candidature

La présidente du Comité des mises en candidature présente son rapport.

14. Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 1998-1999

M^{me} Carole Laberge, de la firme Mallette Maheu, présente le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 1998-1999 et répond aux questions des membres.

Il est proposé de recevoir les États financiers de l'année 1998-1999, tels que préparés par la firme de vérificateurs Mallette Maheu.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M. Hadji N'garmorio

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Monsieur Sylvain remercie madame Laberge pour sa présentation et sa participation.

15. Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001

M. Denis Sylvain présente les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001.

Aucune question n'est adressée à Monsieur Sylvain.

Monsieur Sylvain présente les prévisions budgétaires du café La Brunante pour les exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001.

Aucune question n'est adressée à Monsieur Sylvain.

Monsieur Sylvain présente les prévisions budgétaires du Fonds de défense juridique pour les exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001.

Aucune question n'est adressée à Monsieur Sylvain.

Monsieur Sylvain présente les prévisions budgétaires du Fonds des initiatives étudiantes pour les exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001 et répond aux questions des membres.

Monsieur Sylvain présente l'état du déficit accumulé.

Aucune question n'est adressée à Monsieur Sylvain.

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires pour les exercices financiers 1999-2000 et 2000-2001.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M. Marc St-Pierre

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Considérant le temps libre disponible avant la pause du déjeuner;

Il est proposé de transformer le congrès en assemblée plénière afin de discuter de tout sujet souhaité par les congressistes. À cet effet, la présidente d'assemblée et la secrétaire d'assemblée assureront la bonne marche des travaux.

PROPOSEUR : M^{me} Marie-Annick Thabaud
APPUYEUR : M. Robert Martin

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le congrès se transforme en séance plénière.

Retour en séance régulière.

Il est proposé de clore la plénière et de retourner en séance régulière.

PROPOSEUR : M. Ange Langlois
APPUYEUR : M. Claude Jackson

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Il est proposé de renvoyer au conseil de direction les propositions émanant du plancher du congrès.

PROPOSEUR : M. Pierre-Alexandre Morissette
APPUYEUR : M. David-Alexandre Martel

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

À l'unanimité, le congrès propose une motion de remerciements à Denis Sylvain, membre fondateur de l'AGEEFEP qui quitte sa fonction après 14 années de service.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AJOURNEMENT DES TRAVAUX POUR LE DÉJEUNER : 11 h 25
REPRISE DES TRAVAUX : 13 h 20

16. Élections aux postes du comité exécutif

M^{me} Ghislaine Brunelle, présidente des élections, énumère la liste des candidatures reçues aux postes du Comité exécutif, à savoir :

Présidence : M. Robert Martin
Secrétariat général : M. Normand Bélisle
Trois vice-présidences : M^{me} Claudette T. Cloutier, M^{me} Nathalie Durand et M. Ange Langlois.

Considérant qu'il n'y a qu'une candidature par poste, madame Brunelle déclare les candidats élus par acclamation.

Il est proposé de procéder à un vote de confiance pour les membres du comité exécutif.

PROPOSEUR : M. Pierre-Alexandre Morissette
APPUYEUR : M. Claude Guimond

À L'UNANIMITÉ, L'ASSEMBLÉE ACCORDE SA CONFIANCE AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF.

17. Élections aux postes du conseil de direction.

M^{me} Ghislaine Brunelle énumère la liste des candidatures reçues pour les postes au Conseil de direction :

M ^{me} Chantal Bastien	M ^{me} Yvonne Ellis	M. Germain Labrie
M ^{me} Édith Bourret	M. Gyll Gagné	M. Pierre-Alexandre Morissette
M ^{me} Dorothée Chabotar	M. Claude Guimond	M. Marc St-Pierre
M. Abraham Chérif	M. Claude Jackson	M. Denis Sylvain
M ^{me} Lucie Dionne	M. Stéphane Jaillet	

Considérant qu'il n'y a que dix postes disponibles, il y aura donc élections.

En raison de son implication depuis la fondation de l'AGEEFEP, il est proposé de nommer M. Denis Sylvain à titre de directeur pour le mandat 1999-2001 et, par conséquent, de l'exempter de la procédure électorale.

PROPOSEUR : M. Gyll Gagné
APPUYEUR : M^{me} Lucie Dionne

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. Denis Sylvain remercie l'assemblée.

Les candidat-e-s aux postes du Conseil de direction sont invités à s'adresser à l'assemblée selon l'ordre déterminé par tirage au sort.

Suite aux discours des candidats, la présidente d'élections explique les modalités d'élections.

Les membres procèdent au vote par scrutin secret.

La présidente d'élections et les scrutateurs se retirent et procèdent au dépouillement des votes.

18. Résultats des élections aux postes du comité exécutif

Ce point a été traité lors du point 16.

19. Résultats des élections aux postes du conseil de direction

Après dépouillement des bulletins, la présidente d'élections déclare élu-e-s :

M ^{me} Chantal Bastien	M. Gyll Gagné	M. Pierre-Alexandre Morissette
M. Abraham Chérif	M. Claude Guimond	M. Marc St-Pierre
M ^{me} Lucie Dionne	M. Claude Jackson	M. Denis Sylvain
M ^{me} Yvonne Ellis		

Conformément aux *Règlements généraux*, la liste de substituts s'établit comme suit :

- | | | | |
|----|---------------------|----|-----------------------------------|
| 1. | M. Stéphane Jaillet | 2. | M ^{me} Édith Bourret |
| 3. | M. Germain Labrie | 4. | M ^{me} Dorothée Chabotar |

Il est proposé de détruire les bulletins de vote.

PROPOSEUR : M. Alain Tremblay

APPUYEUR : M. Daniel Dubé

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. Mot du président élu

M. Robert Martin félicite toutes les personnes qui ont accepté de prendre une fonction au conseil de direction et du comité exécutif. Il remercie tous les délégués pour leur présence et leur participation au Congrès. Enfin, il remercie les directeur-trice-s sortants pour leur travail effectué durant le dernier mandat.

M. Normand Bélisle remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation du congrès : M^{me} Johanne Mercier, M^{me} Johanne Dupuis, M^{me} Louise Daigneault, M^{me} Chantal Bastien, M. Sébastien Ciavarella, M. René Bouchard, M. René Bouchard, M. Christian Rémillard, M^{me} Ghislaine Chabot et M^{me} Ghislaine Brunelle.

21. Clôture

Il est proposé de lever l'assemblée à 15 h.

PROPOSEUR : M. Robert Martin

APPUYEUR : M^{me} Chantal Bastien

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président,

Le secrétaire général

Robert Martin

Denis Sylvain

RM/DS/gb

Procès-verbal du
congrès régulier
du 19 novembre 2000

9^e congrès biennal

Novembre 2001

**Procès-verbal du
congrès régulier de l'AGEEFEP
tenu le 19 novembre 2000
au local 2326 du pavillon 3200 Jean-Brillant**

Président : M. Robert Martin
Président d'assemblée : M. Denis Sylvain
Secrétaire général : M. Normand Bélisle
Secrétaire d'assemblée : M^{me} Ghislaine Brunelle

Étaient présent-e-s :

Josiane Akrich (gérontologie), Chantal Bastien (toxicomanies : prévention et réadaptation), Normand Bélisle (journalisme), Marie Bonin (études individualisées), Andrée Bouchard (intervention dans les groupes et les organisations), Danielle Bourdages (rédaction), Abraham Cherif (gestion appliquée à la police et à la sécurité), Claudette T. Cloutier (gestion des services de santé), Marie-Pier Denis (droit), Lucie Dionne (intervention en milieu multiethnique), Daniel Dubé (criminologie), Nathalie Durand (violence et société), Gyll Gagné (gestion appliquée à la police et à la sécurité), Frédéric Gagné (journalisme), Claude Jackson (droit), Germain Labrie (santé mentale : fondements et pratiques d'intervention), Ange Langlois (publicité), Robert Martin (intervention en milieu multiethnique), Hadji N'garmorio (relations industrielles), Denis Sylvain (intervention en milieu multiethnique), Brian Szczepanik (violence et société), Alain Tremblay (droit).

Étaient absent-e-s :

Ginette Allen (droit), Madeleine Audette (traduction), Édith Bourret (intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques), Nikola Bozic (publicité), Éloi Courchesne (Relations publiques), Jacques-Gérard Dorzin (intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques), Yvonne Ellis (maintien à domicile), Claude Guimond (violence et société), Stéphane Jaillet (droit), Jacques Lachance (santé et sécurité du travail), Manon Laflamme (études individualisées), Soledad Lubin (intervention en milieu multiethnique), Roland Marcotte (intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques), Pierre-Alexandre Morissette (toxicomanies : prévention et réadaptation), John Poliquin (Études individualisées), Lyne Rochon (études individualisées), Véronique Simard (santé communautaire), Marc St-Pierre (relations industrielles), Marie-Annick Thabaud (traduction), David Tousignant (relations publiques), Claude Valois (inhalothérapie), Jean Villeneuve (relations publiques).

1. Ouverture

À 10 h 30, après la présentation du dossier sur les services aux étudiants, Le président constate le quorum, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2. Élections

2.1 Élection d'un président-e d'assemblée

Il est proposé d'élire M. Denis Sylvain à titre de président d'assemblée.

PROPOSEUR : M. Robert Martin
APPUYEUR : M^{me} Chantal Bastien

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Élection d'un secrétaire d'assemblée

Il est proposé d'élire M^{me} Ghislaine Brunelle à titre de secrétaire d'assemblée.

PROPOSEUR : M. Robert Martin

APPUYEUR : M^{me} Chantal Bastien

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M^{me} Josiane Akrich

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture
2. Élection
 - 2.1 Présidence d'assemblée
 - 2.2 Secrétariat d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des règles de procédure
5. État de la représentativité
6. Affaires politiques
 - 6.1 Politique sur le financement des universités
 - 6.2 Sauvegarde du financement des programmes de certificat
7. Affaires financières
 - 7.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 1999-2000
 - 7.2 Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2000-2001
8. Clôture

4. Adoption des règles de procédure

Il est proposé d'adopter les règles de procédure présentées.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M. Germain Labrie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. État de la représentativité

M. Normand Bélisle présente le rapport sur l'état de la représentativité.

Considérant les heures investies dans ces instances;

Il est proposé de féliciter et remercier tous les représentant-e-s identifiés.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M^{me} Josiane Akrich

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Affaires politiques

6.1 Politique sur le financement des universités

M. Robert Martin donne un compte-rendu des travaux entourant la Politique sur le financement des universités et répond aux questions des membres.

6.2 Sauvegarde du financement des certificats

M. Robert Martin explique l'état du dossier du financement des certificats et répond aux questions de l'assemblée.

Il est proposé que l'AGEEFEP continue à soutenir activement la FAEUQEP et la CSFCU dans leur opposition à l'adoption d'un mode de financement qui défavoriserait les programmes de certificat.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M. Hadji N'garmorio

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOURNEMENT POUR LE DÉJEUNER : 12 h

REPRISE DES TRAVAUX : 13 h 30

7. Affaires financières

7.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 1999-2000

M. Normand Bélisle présente le *Rapport financier annuel de l'AGEEFEP* pour l'exercice financier 1999-2000.

Il est proposé que le congrès reçoive le Rapport financier annuel de l'AGEEFEP pour l'exercice financier 1999-2000, tel que préparé par la firme de vérificateurs Gosselin et associés.

PROPOSEUR : Conseil de direction

APPUYEUR : M^{me} Josiane Akrich

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2000-2001

M. Normand Bélisle présente les prévisions budgétaires révisées pour l'AGEEFEP et la Brunante pour l'exercice financier 2000-2001 et répond aux questions des membres.

Proposition 1

Il est proposé d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2000-2001, incluant une augmentation de la cotisation de l'AGEEFEP de 2 \$ à compter de la session d'hiver 2001.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M^{me} Danielle Bourdages

AMENDEMENT

Il est proposé d'ajouter à la proposition les termes « et de faire maintenir cette décision par le congrès de 2001 ».

PROPOSEUR : M. Germain Labrie
APPUYEUR : M^{me} Andrée Bouchard

La question préalable est demandée.

L'assemblée se déclare prête à passer au vote.

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le vote sur la proposition telle qu'amendée est demandé.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Proposition 2

Il est proposé de reconduire le mandat de la firme de vérificateurs comptables Gosselin et associés pour l'exercice financier 2000-2001.

PROPOSEUR : Conseil de direction
APPUYEUR : M. Germain Labrie

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Clôture

M. Robert Martin, au nom de tous les membres de l'Association, remercie les participants pour leur présence et pour l'intérêt qu'ils démontrent envers leur association.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 15 h 10.

Le président,

Le secrétaire général

Robert Martin

Normand Bélisle

RM/NB/gb

Affaires politiques

9^e congrès biennal

Novembre 2001

La création de baccalauréats avec appellation

Dans l'histoire de l'AGEEFEP, le baccalauréat avec appellation (BACCAP) constitue une grande source de frustration et cela, pour les raisons suivantes : ce type de diplôme, que l'Association revendique depuis les années 80, existe déjà à l'École des Hautes Études Commerciales et à l'Université du Québec à Montréal si bien que sa légitimité académique est avérée. De surcroît, la création de BACCAP ne coûterait rien et constituerait un avantage comparatif supplémentaire pour l'Université de Montréal et la FEP. Enfin et surtout, la possibilité d'obtenir un baccalauréat portant une appellation pour les étudiant-e-s qui ont réussi trois certificats dans un même champ disciplinaire est une question de justice, car un tel diplôme refléterait plus fidèlement la nature des études effectuées. Dans le marché du travail, le BACCAP aurait probablement plus de poids que les baccalauréats ès arts ou ès sciences qui couronnent le cumul de trois certificats.

Dans ces conditions, comment se fait-il que le BACCAP n'existe toujours pas? Essentiellement pour des raisons de politique interne dans notre établissement. Ceux et celles qui ont participé à l'un des précédents congrès de l'AGEEFEP savent que, dès le milieu des années quatre-vingts, la Sous-commission du 1^{er} cycle avait convenu du bien-fondé des BACCAP. Craignant la popularité de ce type de baccalauréat et l'attrait qu'il pourrait exercer sur sa propre clientèle, une puissante faculté, qui dispose de nombreux sièges à la Commission des études, a fait en sorte que cette dernière tablette le projet.

Plus récemment, dans les années quatre-vingt dix, l'AGEEFEP est venue à un cheveu de conclure avec la direction de l'U. de M. une entente portant sur plusieurs de ses dossiers litigieux, dont le BACCAP. Contre toute attente et à la onzième heure, la direction de l'Université a retiré ses billes, car il lui aurait sans doute fallu forcer quelque peu la main des facultés récalcitrantes. Depuis, le dossier était au point mort.

Toutefois, les mentalités et le contexte évoluent. Après plusieurs années de vache maigre, le plan de relance de l'U. de M. connaît un succès certain et, dans le cas particulier de la FEP, la clientèle augmente après plusieurs années de déclin. Il s'agit cependant d'un acquis fragile qu'il faut consolider, et la création de BACCAP constituerait certainement l'un des moyens d'atteindre cet objectif. Cette mesure, croit-on, pourrait aussi contribuer à mettre un bémol au débat sur le financement des programmes de certificat qui revient périodiquement hanter le monde universitaire de l'éducation des adultes.

Proposition

Considérant que l'AGEEFEP revendique depuis plusieurs années la création de baccalauréats avec appellation (BACCAP) à la Faculté de l'éducation permanente, un type de diplôme qui existe dans d'autres établissements;

considérant que la création de baccalauréats avec appellation constitue une question d'équité pour les étudiant-e-s des programmes de certificat, qui bénéficieraient ainsi d'un diplôme reflétant plus fidèlement la nature de leurs études et d'une plus grande reconnaissance dans le marché du travail;

considérant que l'AGEEFEP, à deux reprises dans le passé, est venue bien près d'obtenir gain de cause, mais que les deux projets ont finalement avorté pour des raisons politiques;

considérant que la création de baccalauréats avec appellation coûterait peu et ajouterait un avantage concurrentiel à l'Université de Montréal et à la FEP;

considérant que l'évolution récente des mentalités et du contexte politique à l'Université de Montréal et à la Faculté de l'éducation permanente offre de nouvelles perspectives au regard de la création de baccalauréats avec appellation.

Il est proposé que l'AGEEFEP mène une nouvelle offensive afin que l'Université de Montréal et Faculté de l'éducation permanente créent des baccalauréats avec appellation.

La réforme des Services aux étudiants

Une simplification de la structure de représentation

Pendant de nombreuses années, les Services aux étudiants (SAE) ont constitué une très sérieuse pomme de discorde entre l'AGEEFEP, d'une part, et la direction de l'Université, la direction des SAE et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), d'autre part. Les problèmes venaient en bonne partie d'une structure organisationnelle qui comportait un déséquilibre dans la représentation des divers partenaires.

Les amendements à la structure des SAE que le Comité exécutif de l'Université a votés le 16 janvier 2001, avec l'assentiment des partenaires, ont grandement contribué à créer un meilleur équilibre et à assainir le climat.

Le plus important changement réside dans la composition du « Conseil des Services aux étudiants », qui a remplacé le défunt Comité de direction des SAE (CODISAE). Dans ce dernier, la FAECUM occupait la majorité des sièges alors que le nouveau Conseil se compose de la façon suivante : deux membres d'office, soit la vice-rectrice responsable des SAE, M^{me} Claire McNicoll, ainsi que la directrice des SAE, M^{me} Lise Duffy; trois membres nommés par le Comité exécutif de l'Université, quatre membres désignés par la FAECUM et deux par l'AGEEFEP, soit M. Robert Martin, le président, et M^{me} Nathalie Durand, vice-présidente.

Les responsabilités du Conseil des Services aux étudiants consistent à définir les grandes orientations, à favoriser le développement des Services et leur conformité aux besoins des étudiants, et à proposer des investissements à moyen et à long terme dans les limites des règles institutionnelles.

Dans l'ancienne structure, un comité de gestion, jouissant de larges pouvoirs, chapeautait chacun des services. On y a substitué des « comités d'usagers » constitués de quatre représentant-e-s des principaux utilisateurs des services. Leur mandat consiste à « favoriser le développement du service, ainsi que son bon fonctionnement compte tenu des besoins des usagers et des ressources disponibles ».

Des iniquités dans le financement

Récente il est vrai, cette réforme n'a cependant pas encore permis d'éliminer les iniquités dans le financement des SAE, comme l'explique un document intitulé *État de la situation avec les Écoles affiliées de l'Université de Montréal* qu'a réalisé M^{me} Annie Hébert, l'agente de liaison des SAE. Ainsi, les étudiant-e-s à plein temps de l'Université de Montréal inscrits à cinq cours paient présentement 85,50 \$ par session aux Services aux étudiants (SAE), soit 10,50 \$ de plus que leurs condisciples de l'École Polytechnique et de l'École des Hautes Études Commerciales. L'anomalie est encore plus criante chez les étudiant-e-s à temps partiel : ceux de l'Université de Montréal paient 5,70 \$ par crédit alors que leurs condisciples des deux écoles affiliées sont exemptés de la cotisation. Qui plus est, ces dernières conservent la subvention gouvernementale pour organiser leurs propres services, une somme qui a totalisé 650 300 \$ au cours de l'année financière 2000-2001. Les étudiant-e-s des deux écoles n'en conservent pas moins le droit d'utiliser les SAE de l'U. de M.

Si l'on tient compte de l'ensemble des données exposées ci-dessus, incluant la subvention du ministère de l'Éducation, la contribution annuelle aux SAE se chiffre à 235,83 \$ pour un

étudiant-e à plein temps de l'U. de M. mais à seulement 150 \$ pour un étudiant-e des écoles affiliées.

Comme le rappelle le document de M^{me} Hébert, c'est en vertu d'une entente signée en 1977 que les Écoles affiliées bénéficient de privilèges particuliers qui sont passés inaperçus pendant plusieurs années, mais sont devenus plus évidents au fur et à mesure que le coût des études universitaires a augmenté.

Jusqu'à maintenant, pour justifier le statu quo, les directions des écoles affiliées ont invoqué que leurs étudiant-e-s utilisent peu les Services aux étudiants, à l'exception du CEPsum. L'affirmation est peu crédible à la lumière de deux sondages réalisés respectivement en 1993 et en mars 2001 qui démontrent au contraire que les étudiant-e-s de Polytechnique et de l'École des HEC sont aussi des utilisateurs des SAE, sensiblement au même titre que ceux de l'U. de M.

Jusqu'à maintenant, cet argumentaire n'a pas fait le poids au regard d'une très simple réalité : les écoles affiliées n'ont aucun intérêt à changer une situation dont elles sont les grandes bénéficiaires, et l'équité ne fait pas toujours le poids devant les questions d'intérêt. Cela explique que le dossier n'a nullement évolué depuis le 22 mars 1990, au moment où le Comité de direction des SAE recommandait au Comité exécutif de l'Université d'amorcer le processus de renégociation des protocoles d'entente. Quatre ans plus tard, en 1994, un groupe de travail est constitué sur cette question. Il se réunira sept fois mais sans faire avancer les choses puisque le statu quo persiste à ce jour.

« La question du financement des SAE par les écoles affiliées n'est assurément pas simple et la réaction de la direction des HEC et de la Polytechnique, elle, reste à craindre. Elles peuvent accepter comme elles peuvent rejeter catégoriquement toute proposition. Un désistement complet de leur part clarifierait certes la situation, mais créerait un manque à gagner important », lit-on dans le document de M^{me} Hébert.

Volonté des SAE de hausser la cotisation

Le contexte s'est par ailleurs corsé il y a quelques semaines lorsque la direction des SAE a plaidé en faveur d'une hausse de la cotisation étudiante dès le trimestre d'hiver 2002 pour éviter que l'année financière en cours se solde par un déficit important.

L'AGEEFEP ne peut que considérer d'un mauvais œil une telle perspective, car elle a affirmé avec constance, au cours des dernières années, que la correction des iniquités qui prévalent dans le financement des SAE constitue un préalable à toute hausse de la cotisation.

Le réalisme politique nous dit cependant que l'AGEEFEP n'aurait guère la possibilité d'empêcher une hausse de la cotisation si elle devait faire cavalier seul, car la question concerne l'ensemble des étudiantes et des étudiants de l'établissement. Seule une action concertée avec la FAECUM permettrait d'établir un rapport de force favorable aux étudiants. Une telle concertation semble tout à fait possible en raison des bonnes relations qu'entretiennent les deux organismes.

Proposition

Considérant qu'il existe plusieurs iniquités dans le financement des Services aux étudiants (SAE), entre autres du fait que les étudiantes et les étudiants à temps partiel de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'École Polytechnique, contrairement à ceux de l'Université de Montréal, sont exemptés de la cotisation;

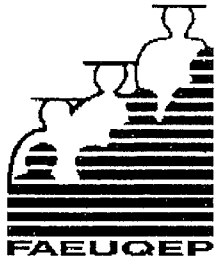
considérant que l'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) dénoncent ces iniquités depuis plusieurs années;

considérant que les SAE, en raison d'une situation financière précaire, proposent d'augmenter la cotisation étudiante.

Il est proposé que l'AGEEFEP s'associe à la FAECUM dans toute initiative qui viserait à s'opposer à une hausse de la cotisation étudiante aux Services aux étudiants tant que n'auront pas été corrigées les iniquités entre l'Université de Montréal et ses deux écoles affiliées.

Le Projet de politique d'éducation des adultes

Qualité de l'accueil, de l'encadrement et des services de conseil en formation, promotion des méthodes andragogiques, reconnaissance des acquis expérientiels, amélioration des conditions de vie et d'étude : l'éducation des adultes comporte de nombreuses facettes. Il en est une, toutefois, qui transcende toutes les autres : le financement des programmes. Car c'est là la première condition pour que les certificats existent. Aussi est-ce principalement cet angle qui a inspiré le mémoire que la FAEUQEP a présenté le 9 octobre dernier aux ministres François Legault (Éducation) et Jean Rochon (Emploi et Solidarité sociale) dans le cadre de audiences publiques sur le «Projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue» du gouvernement du Québec. Le mémoire est reproduit in extenso. Il ne contenait pas les propositions qui sont soumises au congrès.



Un projet sibyllin et inquiétant pour l'éducation des adultes à l'université

Commentaires de la FAEUQEP
sur le *Projet de politique d'éducation*
des adultes dans une perspective de formation continue

Septembre 2001

Introduction

Il y aurait jusqu'à un million d'adultes au Québec à éprouver des problèmes de lecture et d'écriture. Quelque 40 % de la main-d'œuvre en exercice n'a aucun diplôme et 75 % de la main-d'œuvre de l'an 2010 a déjà quitté l'école. Ces dernières années, des dizaines de milliers d'adultes n'ont pu étudier à temps partiel au secondaire et au cégep, faute de place. En mai, une enquête de Statistique Canada a rappelé que le Québec se situe au 9^e rang des 10 provinces canadiennes pour ce qui est du pourcentage d'adultes qui ont participé à l'éducation et à la formation des adultes en 1997. La Belle Province est loin derrière l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, et en deçà de la moyenne canadienne. En ce qui concerne les universités, la clientèle des adultes n'a cessé de décroître depuis 1993. C'est pourtant là, dans les programmes de certificat, que les francophones ont pu rétrécir l'écart scandaleux qui les séparait des anglophones pour ce qui est de l'espoir d'accéder à un grade universitaire avant 30 ans.

Au regard des exigences de la société dite du savoir, ces faits n'annoncent-ils pas une très forte tempête? Or, au moment où la situation se dégrade sérieusement au Québec, le capitaine du navire de l'éducation des adultes nous chante une berceuse. Comment interpréter autrement la lecture du passage de la page 4 du document, où l'autorité nous avertit d'emblée de la modestie de son projet : « Il s'agit plutôt de construire à partir de ce qui est déjà en place, de consolider certains dispositifs ou, encore, d'en réorienter d'autres ou de leur donner un nouveau souffle. » Quelques ajustements ici, quelques réformettes là, mais aucune analyse en profondeur, aucun projet mobilisateur. Non sans étonnement, on note pourtant dans le paragraphe suivant que les auteurs du document se réclament de la *Déclaration de la 5^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes*, qui préconise rien de moins qu'un nouveau projet de société du savoir fondé sur le principe de l'éducation tout au long de la vie.

Telle que formulée, la proposition qui est sur la table constituerait donc « la deuxième chance manquée » en éducation des adultes, après le *Rapport de la Commission d'étude sur la formation des adultes* (CEFA), en 1982, qui a débouché sur l'*Énoncé d'orientation et plan d'action du gouvernement du Québec en 1984*. Nous n'acceptons pas ce deuxième échec et tel est le sens de notre intervention.

Enfin, en raison même de sa nature, notre Fédération s'intéresse plus particulièrement au volet universitaire de l'éducation des adultes. Notre intervention doit se lire en complément des six¹ autres documents que nous avons soumis au MEQ depuis 1998 dans le cadre de la *Politique sur les universités* et du *Projet de politique d'éducation des adultes*. Le nombre de nos interventions nous oblige d'ailleurs à constater que, jusqu'à maintenant, nous avons parlé dans le désert. Le temps est venu de passer à l'action.

L'évolution de la clientèle adulte dans les universités

Dans une allocution intitulée *Une innovation institutionnelle à l'université : la participation des adultes*, qu'il a préparée conjointement avec M. Pascal Mayrand et qu'il a présentée en février dernier au colloque de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF), M. Pierre Doray, professeur à l'Université du Québec à Montréal, brosse l'évolution de la clientèle des adultes à l'université au cours des 35 dernières années, une question très pertinente au regard d'une *Politique d'éducation des adultes*.

Comme chacun le sait, il n'est pas facile de définir précisément ce qu'est un adulte à l'université. Il existe en fait plusieurs indicateurs qui donnent une idée de l'importance de la présence des adultes à l'université. L'âge en est un premier. Ainsi, au premier cycle universitaire un adulte est, selon l'UNESCO, une personne de 25 ans et plus. Le statut d'étudiants en est un autre, les étudiants à temps partiel étant considérés comme des étudiants adultes. La nature du programme dans lequel l'étudiant est inscrit (programme réservé à des personnes ayant de l'expérience de travail) en est un troisième.

Sur la base de ces indicateurs, on constate que le nombre d'étudiants adultes a augmenté de façon fulgurante. Ainsi, en 1966, on dénombre 16 636 personnes inscrites à temps partiel, soit 31,6 % des 52 659 étudiants que comptait alors le réseau universitaire. Dans la décennie suivante, la croissance des étudiants à temps partiel a atteint 286 % comparativement à 106 % pour les étudiants à plein temps. En 1976, on dénombrait ainsi 64 158 étudiants à temps partiel, 46,4 % du nombre total. Le phénomène s'est encore amplifié si bien que, en 1981, les étudiants à temps partiel sont majoritaires : 102 000 sur 191 000. « L'augmentation plus rapide du temps partiel indique l'importance de plus en plus grande que prend l'éducation permanente dans le système d'enseignement supérieur. Nous pouvons aussi affirmer que cette montée fulgurante des étudiants à temps partiel est en majeure partie responsable de l'augmentation rapide des inscriptions universitaires au Québec », lit-on dans le texte de l'allocution.

Les années 90, elles, se caractérisent par une diminution du nombre d'étudiants de l'éducation permanente, un phénomène qui s'est fait sentir à compter de 1993 et qui est ininterrompu à ce jour. De 1990 à 1999, toujours selon les mêmes auteurs, le nombre d'étudiants de 25 ans et plus a chuté de 18,4 %, une baisse de 24 800 personnes. Dans la même période, la progression des inscriptions chez les moins de 25 ans s'est chiffrée à 10,3 %.

Un ensemble de causes explique vraisemblablement la décroissance de l'éducation des adultes. MM. Doray et Mayrand évoquent le vieillissement de la population, la hausse des droits de scolarité, les crises économiques et les coupes budgétaires dans les deux secteurs cruciaux que sont la santé et l'éducation. Cela dit, en dépit de leur décroissance, les personnes de 25 ans et plus demeurent une composante très importante de l'effectif étudiant. En 1999, on en dénombrait 20 574 à l'UQAM, 15 460 à l'Université de Montréal, 14 774 à l'Université Laval et 10 310 à l'Université McGill. Ces quatre établissements comptaient alors pour 56 % de l'ensemble des personnes de plus de 25 ans de tout le réseau universitaire. On peut donc en déduire que ce dernier comptait, en 1999, environ 108 000 étudiantes et étudiants de plus de 25 ans.

À la lumière des données exposées ci-dessus, notre Fédération ne peut que répéter ce qu'elle pense depuis plusieurs années : l'ampleur du phénomène des adultes à l'université ne se reflète ni dans leur poids politique, qui demeure marginal, ni dans le faible intérêt que leur portent le ministère de l'Éducation et les établissements eux-mêmes. Tout se passe

comme si les universités et le MEQ n'avaient pas encore intégré les adultes. Un jour ou l'autre, il faudra bien aborder de front ce phénomène.

D'ailleurs, depuis la création des premières associations étudiantes d'adultes, au milieu des années 80, nous n'arrivons pas à nous remémorer une seule initiative destinée à améliorer les études ainsi que les conditions d'accès et de réussite des étudiants adultes à l'université. Par contre, à intervalles réguliers, nous avons dû combattre des projets de déconstruction de l'éducation des adultes. Ce fut le cas en 1985 lorsqu'un rapport du défunt Conseil des universités a recommandé rien de moins que l'élimination des programmes de certificat, de loin les mieux adaptés aux besoins des étudiants adultes. Ce fut encore le cas dans la deuxième partie des années 90 lorsque le Groupe de travail sur le financement des universités a reçu le mandat d'envisager de réduire le financement des certificats. Ça ne s'est pas arrêté là : il y a un an à peine, le ministère de l'Éducation a mis sur la table une formule de financement bancaire selon laquelle les universités auraient reçu 60 % du financement des programmes courts, l'autre tranche de 40 % étant conditionnelle à la diplomation des étudiantes et des étudiants. L'application d'une telle formule conduirait inévitablement les universités à renoncer à offrir des certificats, ce qui équivaldrait à fermer les portes de l'université à la grande majorité des étudiants adultes au 1^{er} cycle universitaire.

Une promesse non tenue

Le traitement que les autorités ont réservé dans le passé à l'éducation des adultes à l'université nourrit forcément notre appréhension à l'égard du *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*.

Notre scepticisme est d'autant plus grand que le ministre François Legault, pour des raisons inexplicables, n'a pas donné suite à la promesse formelle qu'il a faite à l'automne 2000, à la Table des partenaires de l'université, d'effectuer des études sur la qualité et la pertinence des programmes de certificat et des autres programmes courts, et d'associer notre Fédération à cette entreprise.

Les données mises à jour par MM. Doray et Mayrand sont certes très intéressantes, mais elles sont incomplètes. Entre autres, elles ne nous disent rien de précis sur les programmes de certificat, qui regroupent la grande majorité des étudiants adultes à l'université, et leur contribution à la scolarisation des Québécoises et Québécois.

À ce propos, nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi le ministère de l'Éducation néglige ou refuse de répondre à notre demande répétée de mettre à jour les données de l'étude que Jacques La Haye a réalisée en 1990, *Diplômes et accès aux diplômes dans les universités québécoises, 1976-1988* (MEQ). Comme l'illustre le tableau ci-dessous, il s'agit pourtant d'un aspect fondamental de la question des programmes de certificat.

	Bacc.	Certificat	Total
Espérance avant 30 ans			
Français	22,5 %	14,1 %	36,6 %
Anglais	44,2 %	2,5 %	46,7 %
Autre	29,3 %	4,0 %	33,3 %
Total	25,0 %	12,5 %	37,5 %

	Bacc.	Certificat	Total
Espérance globale			
Français	26,4 %	35,8 %	62,2 %
Anglais	54,7 %	7,9 %	62,6 %
Autre	33,7 %	9,7 %	43,4 %
Total	29,5 %	31,6 %	61,1 %

Espérance d'accès aux études universitaires de la population québécoise selon divers paramètres, à partir de l'expérience de l'année universitaire 1984-1985. Source : La Haye, Jacques. 1990. *Diplômes et accès aux diplômes dans les universités québécoises, 1976-1988*. Québec. MESS. Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaire, p. 11.

Ces données nous disent d'abord ceci : pour la période étudiée, que ce soit avant ou après 30 ans, l'espérance d'entreprendre un baccalauréat était deux fois moindre pour les francophones que pour les anglophones; elle était même moins élevée chez les francophones que chez les allophones. C'est seulement en incluant les programmes de certificat et le groupe des plus de 30 ans que l'espérance d'accès à l'université s'équivalait chez les anglophones et les francophones, et que ces derniers devancent les allophones. En toute logique, M. La Haye en a déduit : « L'égalité des chances qu'on observe dans l'ensemble vient en fait du rattrapage important réalisé par les francophones après 30 ans. L'espérance d'accès après 30 ans chez ces derniers est en effet de 60 % plus élevée que chez les anglophones. »

C'est aussi en toute logique que nous nous estimons justifiés d'affirmer que toute politique qui nuirait aux programmes de certificat réduirait l'espérance des francophones d'accéder à l'université. Qu'on ne nous dise surtout pas qu'il s'agit de données anciennes, car c'est justement pour en obtenir de plus récentes que, depuis les États généraux sur l'éducation, nous réclamons des études approfondies sur les programmes courts. Il est sidérant qu'il n'y ait toujours pas l'ombre d'un bilan de ces programmes, dont ont bénéficié des centaines de milliers de Québécoises et de Québécois. **La négligence du MEQ sur ce point est inacceptable.**

Si le ministre lui-même avait tenu ses promesses et si le MEQ était sorti de la torpeur qui l'afflige chaque fois qu'il est question d'éducation des adultes, sans doute saurions-nous également dans quelle mesure les programmes de certificat ont contribué à la scolarisation des femmes, des gens qui occupent un emploi, de ceux qui résident en région ou qui sont d'origine sociale modeste. N'aurait-on pas aussi intérêt à connaître avec précision combien d'étudiantes et d'étudiants ont utilisé en tout ou en partie des certificats dans le cadre de leur baccalauréat spécialisé ou composite? Et comment le monde du travail perçoit-il les certificats?

Aurions-nous les réponses à ces questions, les allusions aux universités contenues dans le projet de politique de l'éducation des adultes qui porte sur l'université seraient probablement d'une toute autre nature.

Un discours succinct, flou et inquiétant

En ce qui regarde le volet universitaire du *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, une première remarque s'impose : le discours gouvernemental est aussi succinct que flou, ce qui nous oblige à lire entre les lignes pour tenter d'en comprendre les intentions. On comprendra que l'expérience passée nous garde d'une interprétation optimiste puisque les seules initiatives gouvernementales en éducation des adultes à l'université dont notre Fédération a été témoin depuis sa fondation n'avaient qu'un seul objectif : réduire le financement public des programmes de certificat. **Au départ, nous doutons donc que le Ministère se soit converti à de meilleures intentions au cours de la dernière année et nous postulons qu'il a toujours le projet de réduire sa contribution à l'éducation des adultes à l'université, sans fournir et sans même disposer des analyses permettant de prendre des décisions éclairées. Il va de soi que nous nous opposerons de toutes nos forces à un tel projet.**

L'intention gouvernementale serait-elle autre que le projet de politique serait explicite sur la question clé de l'enveloppe budgétaire consacrée aux étudiants à temps partiel des ordres secondaire, collégial et universitaire. Nous n'en partageons pas moins le constat de la page 12 du document : « Si l'université peut, en raison de son autonomie et de ses règles financières, répondre de façon satisfaisante à la demande individuelle de formation, le secondaire et le collégial, pour leur part, éprouvent davantage de difficultés. Ainsi, l'offre concernant des cours à temps partiel, pourtant plus adaptée à la situation d'adultes qui ont un emploi que l'offre à temps plein, y est-elle limitée, entre autres par des enveloppes budgétaires fermées. »

Dans des termes légèrement différents, la question est reprise en page 38 : « [...] les modes d'allocation varient considérablement d'un ordre d'enseignement à un autre, et ce, en fonction d'une logique dont la cohérence est parfois difficile à saisir. Par exemple, des mesures d'incitation à la réussite sont mises en place pour certaines populations et non pour d'autres ou, encore, certains programmes d'études donnent droit à un financement en fonction de l'effectif réel, tandis que d'autres doivent composer avec un plafond préétabli. »

Toujours selon le *Projet de politique*, le même problème d'équité se pose à propos du financement de l'enseignement à distance. Affirmant que, selon les données de 1998-1999, le secondaire, le collégial et l'université ont dépensé respectivement 1 million de dollars, 2,3 millions et 24 millions, les auteurs écrivent en page 34 : « Il convient de viser un partage plus équitable des ressources, une utilisation plus rationnelle des sommes et un développement davantage axé sur la complémentarité. Il faut arriver à accroître les services à la population de façon à entrer ainsi en contact avec une masse critique d'adultes. » La somme de 24 millions de dollars correspond exactement au budget de la Télé Université de l'Université du Québec. Au-delà de la rhétorique de l'équité, que propose le gouvernement du Québec?

Chat échaudé craint l'eau froide, dit le proverbe. Aussi sommes-nous enclins à interpréter ce propos gouvernemental comme la volonté de réduire, d'une façon ou de l'autre, l'enveloppe budgétaire consacrée à l'éducation des adultes à l'université pour augmenter celle du secondaire et du collégial. Selon nous, il s'agirait là d'une mesure insensée, car on ne saurait renforcer l'éducation des adultes des deux autres ordres d'enseignement en affaiblissant l'ordre universitaire. **La seule solution acceptable pour rétablir l'équité dans le**

financement de l'éducation des adultes consiste à ouvrir les enveloppes budgétaires au secondaire et au collégial, comme cela était le cas dans le passé, tout en maintenant intégralement le mode de financement des programmes de certificat à l'université.

À moins que les autorités gouvernementales aient toujours en tête l'absurde formule de financement 60-40, il se pourrait bien que, derrière le Projet de politique, se cache le vieux fantasme des technocrates du MEQ de transférer dans les cégeps de larges pans de l'éducation des adultes dont les universités sont responsables depuis 35 ans. Nous ne doutons nullement que les cégeps peuvent rendre de grands services en éducation des adultes, pour peu qu'ils disposent des enveloppes ouvertes leur permettant de réaliser leur mission. Cela dit, la très grande majorité des adultes (près de 90 %) qui s'inscrivent à l'université disposent des préalables généralement requis, à savoir qu'ils sont détenteurs d'un DEC ou l'équivalent. On peut comprendre qu'une personne qui a terminé son secondaire V souhaitera poursuivre ses études au cégep et qu'un diplômé du collégial préférera fréquenter l'université, où il aura notamment la possibilité d'obtenir un baccalauréat par le cumul de trois certificats. **La FAEUQEP considère que cette aspiration est tout à fait légitime et elle s'opposera à toute mesure qui entraverait la liberté de choix des étudiants adultes.**

D'autres passages de la proposition gouvernementale nous inquiètent. Ainsi en est-il des contraintes budgétaires qui limitent les ressources publiques : « La solution présentement privilégiée semble résider en bonne partie dans la contribution d'autres acteurs qui retirent de grands bénéfices de la formation continue, soit les employeurs et les individus eux-mêmes [...] ». À ce propos, nous rappellerons simplement que le coût est en soi un obstacle à la formation et cela est particulièrement vrai au Québec, où la culture de la formation continue est embryonnaire et où de larges segments de la population doivent bénéficier de mesures visant à valoriser et à faciliter le retour aux études.

Il semble par ailleurs que la politique d'éducation des adultes n'échappera pas à la frénésie des mesures quantitatives qui semble s'être emparée de tout le système d'éducation, car il est question « d'introduire dans l'assistance financière des éléments d'incitation à la réussite des adultes en formation ». En écrivant cela, les auteurs avaient-ils à l'esprit que l'éducation des adultes procède d'un acte volontaire et que ce sont généralement les aléas d'une vie d'adulte qui forcent une personne à abandonner ses études, quitte à les reprendre plus tard? Avaient-ils en tête que la réussite ne se mesure pas de la même façon chez un adulte que chez un jeune? Une chose est sûre : toute mesure coercitive ou pénalisante ne ferait qu'ajouter un obstacle aux projets de formation des personnes, dont les objectifs sont beaucoup plus complexes et diversifiés que semble le laisser entendre le Projet de politique.

De beaux principes... sans mesures concrètes

Sur d'autres questions — en particulier la reconnaissance des acquis et l'enseignement à distance —, le projet de politique rabâche des clichés et reporte à plus tard les mesures concrètes.

Sur le premier de ces deux sujets, la reconnaissance des acquis, le document gouvernemental avance des principes que nous partageons, mais il comporte un défaut majeur : il aurait pu avoir été écrit il y a 10 ans!

Dans un avis rendu public en juin 2000 et intitulé *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale*, le Conseil supérieur de l'éducation indiquait pourtant la voie à suivre. Pour l'ordre universitaire, le CSE proposait, entre autres mesures, de créer les

conditions suffisantes pour accueillir les demandes de reconnaissance d'acquis, de soutenir les personnes dans leur démarche et d'informer les étudiants des possibilités de se faire reconnaître des acquis. Il était aussi fort conscient que la réalisation de ces objectifs suppose l'attribution de ressources humaines et financières suffisantes.

La reconnaissance des acquis n'est certainement pas un dossier prioritaire pour les universités. Cela étant, on ne peut guère espérer qu'elles y consacreront une partie de leurs budgets réguliers. **Comme le recommandait l'avis du CSE au ministre, seule l'attribution par le MEQ d'une enveloppe budgétaire dédiée à cette fin pourrait susciter l'intérêt des établissements.**

Le propos gouvernemental souffre d'une lacune similaire en ce qui concerne l'enseignement à distance. À partir du moment où les autorités sont conscientes du potentiel de l'enseignement à distance en éducation des adultes et du retard qu'accuse le Québec en cette matière comparativement aux États-Unis et au reste du Canada, on s'attendrait à ce qu'il y ait un sentiment d'urgence. Or, ce n'est visiblement pas le cas puisqu'il appartiendra au Comité de liaison de l'enseignement à distance (CLIFAD) « d'élaborer un plan stratégique de développement ». Dans le monde politique, confier la résolution d'un problème délicat à un comité équivaut souvent à remettre la solution aux calendes grecques.

Nous nous demandons de quelle solution pourrait accoucher le CLIFAD compte tenu des contraintes qui lui sont imposées. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, les auteurs du projet de politique semblent croire qu'il suffira, pour donner un nouvel essor à l'enseignement à distance, de redistribuer autrement l'enveloppe d'un peu plus de 27 millions qui est présentement consacrée à cette fin.

Cette pensée magique découle d'une affirmation douteuse voulant que « ce mode de formation se révèle moins coûteux à l'usage que les approches plus traditionnelles, car il permet de répondre à une demande nombreuse, individuelle et dispersée dans l'espace ». Dans des pays très peuplés comme l'Inde ou la Turquie, où les inscriptions à l'enseignement à distance se comptent par centaines de milliers, des économies d'échelle sont certes possibles, mais il n'en va pas nécessairement de même au Québec, où le bassin de population est restreint, sans parler des normes de qualité de l'enseignement universitaire, qui sont plus élevées ici que dans plusieurs autres pays.

Dans le paragraphe suivant, les auteurs du document notent d'ailleurs le danger d'isolement chez les étudiants à distance et la nécessité d'un « encadrement particulier » pour « accompagner tout développement ou encouragement de ce mode de formation ». Un encadrement efficace constitue effectivement une clé d'un enseignement à distance de qualité, mais cela requiert forcément des budgets adéquats. Par conséquent, il ne s'agit pas tant de réaliser des économies que d'utiliser autrement des budgets déjà consentis. Ajoutons à cela qu'il faut environ 18 mois pour créer un cours universitaire à distance et qu'un professeur doit travailler de concert avec des spécialistes pour médiatiser efficacement le contenu de son cours. Et encore s'agit-il d'enseignement à distance traditionnel et non d'enseignement en ligne.

Enfin, la FAEUQEP dénonce depuis les États généraux sur l'éducation l'arbitraire qui règne dans l'octroi d'équivalences de cours dans les universités. À notre connaissance, ce problème est particulièrement sensible dans l'enseignement à distance, où de nombreux étudiants n'auraient pu faire reconnaître leurs cours au moment où ils ont voulu s'inscrire dans un autre établissement. Nous demandons instamment au MEQ d'étudier en profondeur ce problème.

Donc, à moins d'un virage majeur, le Projet de politique, pour ce qui est aussi de l'enseignement à distance, se traduira au mieux par le statu quo, au pire par la régression s'il devait entraîner, sans stratégie d'ensemble, une diminution de l'enveloppe budgétaire allouée à la TÉLUQ.

Conclusion

En ce qui concerne l'ordre universitaire, sommes-nous en présence d'un projet de politique d'éducation des adultes ou d'une politique déguisée de définancement? À la lumière des éléments exposés ci-dessus, chacun comprendra que la FAEUQEP penche pour la deuxième hypothèse et refuse d'endosser une telle régression du rôle de l'ordre universitaire en éducation des adultes.

Le Projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue ne contient de fait aucune mesure concrète de nature à améliorer les conditions de vie et d'étude des adultes ainsi que la qualité de programmes qu'ils privilégient. Bien au contraire, derrière les propos sibyllins et lénifiants perce la volonté de réduire d'une façon ou de l'autre le financement public des programmes de certificat et des autres programmes courts.

Nous exigeons que le ministre de l'Éducation tienne sa promesse d'effectuer des études sur la qualité et la pertinence des programmes de certificat avant d'enclencher toute modification de leur base budgétaire. Le MEQ craindrait-il que les résultats de telles études contredisent ses projets? Il serait particulièrement saugrenu qu'un gouvernement du Parti québécois adopte des mesures qui auraient pour effet de réduire l'espoir des francophones d'accéder aux études et aux diplômes universitaires, et qu'il pénalise les régions et les personnes dont les conditions socioéconomiques sont moins favorables. En l'état actuel, le *Projet de politique continue* à nous enfermer dans le débat stérile qui paralyse depuis nombre d'années l'évolution du système universitaire d'éducation des adultes.

À compter de maintenant, telle est la position que défendra la FAEUQEP et elle invitera ses membres à mener les actions requises à l'encontre d'un *Projet de politique d'éducation des adultes* à courte vue.

1. Ces documents sont les suivants :

- *Commentaires préliminaires sur les perspectives pour une politique gouvernementale à l'égard des universités* (1998)
- *Vers une politique de la formation continue* (mémoire, 1998)
- *L'université devant l'avenir* (mémoire, 1998)
- *Commentaires sur l'Énoncé de politique à l'égard des universités* (1999)
- *Des mesures gouvernementales inacceptables* (mémoire, avril 2000)
- *Complément au mémoire Des mesures gouvernementales inacceptables* (septembre 2000)

Proposition 1

Considérant que le gouvernement du Québec a rendu public en mai 2001 un Projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue;

considérant que le ministre de l'Éducation, M. François Legault, avait promis en septembre 2000, à l'occasion d'une réunion de la Table des partenaires de l'université, de mener des études sur la pertinence et la qualité des programmes de certificat des universités;

considérant que le ministre François Legault et le MEQ n'ont pas tenu cette promesse;

considérant que le projet de politique gouvernementale fait peser une nouvelle menace sur le financement des programmes de certificat;

considérant que, en l'absence de données récentes sur l'éducation des adultes à l'université, le gouvernement prendra des décisions à l'aveuglette;

Il est proposé que l'AGEEFEP insiste auprès du ministre de l'Éducation, M. François Legault, pour qu'il tienne sa promesse d'effectuer des études sur la qualité et la pertinence des programmes de certificat des universités.

Proposition 2

Considérant que la reconnaissance des acquis expérientiels et de formation constitue l'un des pivots d'un système efficace d'éducation des adultes;

considérant que les enjeux théoriques et pratiques relatifs à la reconnaissance des acquis sont débattus depuis 15 ans au Québec et sont donc bien connus;

considérant que la partie du projet de politique gouvernementale d'éducation des adultes qui porte sur la reconnaissance des acquis rabâche des clichés et ne fait avancer en rien le débat;

considérant que le Conseil supérieur de l'éducation a publié en juin 2000 un avis au ministre de l'Éducation intitulé *La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale* dans lequel il définit les enjeux de la reconnaissance des acquis pour tous les ordres d'enseignement, incluant l'université;

Il est proposé que l'AGEEFEP fasse siennes deux des recommandations du Conseil supérieur de l'éducation, à savoir :

- 1. De faire pression sur la direction l'Université de Montréal pour qu'elle adopte une Politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis expérientiels et de formation et qu'elle fasse état des résultats dans son rapport annuel.**
- 2. D'inviter instamment le ministère de l'Éducation à accorder à chaque établissement universitaire une enveloppe budgétaire particulière pour la reconnaissance des acquis.**

Proposition 3

Il est proposé d'inviter les universités québécoises à se doter d'une table inter-institutionnelle d'équivalences de cours.

Proposition 4

Considérant que le Projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue fait état du fait que le développement de l'éducation des adultes dans les ordres secondaire et collégial est entravé en raison des enveloppes budgétaires fermées pour les études à temps partiel, une contrainte à laquelle les universités ne sont pas soumises;

considérant que le mouvement de l'éducation des adultes à l'université reconnaît qu'il s'agit là d'une iniquité;

considérant que le gouvernement a toujours en tête de réduire le financement de l'éducation des adultes à l'université pour mieux financer le secondaire et le collégial;

considérant qu'une politique d'éducation des adultes digne de ce nom ne saurait limiter artificiellement l'offre de formation à temps partiel, quel que soit l'ordre d'enseignement.

Il est proposé que l'AGEEFEP revendique des enveloppes budgétaires ouvertes pour les études à temps partiel au secondaire et au collégial, tout comme cela existe à l'université.

Proposition 5

Considérant que, en matière d'enseignement à distance, le Projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue laisse entendre qu'il y aurait lieu de consacrer moins d'argent aux universités pour en verser davantage au secondaire et au collégial;

considérant que le développement de l'enseignement à distance relève de l'enjeu plus global de l'accès aux études;

considérant que le développement de l'enseignement à distance est incompatible avec une réduction des budgets qui y sont consacrés;

considérant que le mouvement de l'éducation des adultes à l'université revendique, depuis les États généraux sur l'éducation, une plus grande transparence dans l'octroi d'équivalences de cours entre les universités;

considérant que, à notre connaissance, de nombreux étudiantes et étudiants ont de la difficulté à faire reconnaître les cours qu'ils ont suivis à distance lorsqu'ils veulent s'inscrire dans un autre établissement.

Il est proposé que l'AGEEFEP :

- **S'oppose à toute politique qui aurait pour effet de réduire l'enveloppe budgétaire consacrée à l'enseignement à distance dans les universités.**
- **Revendique que le ministère de l'Éducation étudie le problème particulier de la reconnaissance des cours à distance universitaires aux fins d'équivalences de cours.**

Proposition 6

Considérant que le Projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue fait peser une nouvelle menace sur le financement des programmes de certificat des universités;

considérant que les programmes de certificat constituent le choix privilégié des adultes qui fréquentent l'université;

considérant que les programmes de certificat ont de toute évidence contribué historiquement à l'accès aux études universitaires, notamment pour les francophones, les gens qui occupent un emploi et ceux d'origine sociale modeste;

considérant que le mouvement de l'éducation des adultes a réussi à plusieurs reprises dans le passé à contrer des projets gouvernementaux d'abolir les programmes de certificat ou d'en réduire le financement.

Il est proposé que l'AGEEFEP participe activement à la coalition de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) et de ses partenaires pour s'opposer à tout projet gouvernemental qui réduirait le financement des programmes de certificat.

Le projet d'une Semaine québécoise des adultes en formation

Il semble de plus en plus probable que le Québec joindra en 2002 ou 2003 le mouvement international qui célèbre chaque année l'éducation et la formation tout au long de la vie en tenant la "Semaine québécoise des adultes en formation".

Pourquoi une telle semaine? Un document de travail de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), qui est au cœur du projet, l'explique dans les termes suivants : "Dans une société où l'information et l'éducation vont jouer un rôle croissant, il nous faut continuer à soutenir le nombre remarquable d'adultes qui sont en formation, ceci afin de rejoindre les pays beaucoup plus avancés que nous. Mais il faut aussi donner un très grand coup pour faire reculer notre retard inacceptable : un million de personnes sont encore de nos jours peu à l'aise avec l'écrit."

De façon plus particulière, une telle semaine aurait comme objectifs de célébrer le rôle que peut jouer le droit d'apprendre pour transformer la vie; de stimuler la participation des femmes et des hommes aux différentes façons d'apprendre; et d'élargir l'accès aux services d'information, de conseil et d'orientation.

Une clé de la démocratie

Mal connue et peu valorisée, l'éducation des adultes a bien besoin de nouvelles tribunes et de défenseurs, car d'aucuns considèrent qu'elle constitue une clé incontournable dans la création d'un monde plus égalitaire et plus démocratique. C'est du moins ce que soutient l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui promeut cette idée d'une "Semaine des apprenants adultes", selon l'appellation européenne, depuis la cinquième conférence internationale sur l'éducation des adultes qui s'est tenue en 1997, à Hambourg. Le gouvernement du Québec ayant endossé cette proposition, il est logique qu'il entende y donner des suites concrètes à l'instar des quelque 35 pays qui ont répondu favorablement à l'invitation de l'UNESCO.

Une grande diversité

La richesse de l'éducation des adultes tient notamment dans sa très grande diversité et la Semaine québécoise des adultes en formation cherchera à refléter cette réalité, comme on le lit dans les documents de l'ICEA : "Une palette large d'expériences éducatives pourra être proposée : retour aux études, apprentissage de la participation à une assemblée délibérante, formation dans une entreprise de haute technologie, partage de connaissances sur les plantes dans un club agricole, apprentissage d'une saine alimentation dans une association de consommateurs, salons d'écriture, cercle d'astronomes, société d'écologistes, mouvement de défense des droits des retraités, cafés philosophiques... etc."

Les formateurs d'adultes et les organismes engagés dans ce secteur d'activité prêteront certes leur concours à l'organisation de cette Semaine. Toutefois, celle-ci reposera d'abord et avant tout sur les adultes eux-mêmes qui témoigneront de leurs succès mais aussi des difficultés qu'ils rencontrent dans leur parcours de formation, comme l'explique l'ICEA : "Cette semaine, articulée autour de témoignages d'expériences vécues, va susciter, recueillir et soutenir l'expression des besoins et des demandes de formation du plus grand nombre d'adultes. Elle va permettre de rejoindre, écouter et, s'il y a lieu, accompagner des personnes, des groupes ou des collectivités pour les aider à reprendre confiance en leurs capacités, à créer des conditions de réussite et pour amplifier le goût et le plaisir d'apprendre."

Une étude de faisabilité

La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) a été étroitement associée à la phase initiale de conception du projet et elle participe toujours très activement aux travaux du comité qu'a constitué l'ICEA pour le faire progresser.

Depuis quelques mois, grâce à un budget qu'a consenti le ministère de l'Éducation, un partenaire incontournable dans cette initiative, l'Institut procède à une étude de faisabilité de la Semaine des adultes en formation et il devrait déposer un rapport au ministre d'ici le mois de décembre. Si tout se déroule comme prévu, la première Semaine des adultes en formation pourrait avoir lieu à l'automne 2002 ou au printemps 2003.

La participation de l'AGEEFEP

Comme nous l'avons noté précédemment, le succès de cette semaine des adultes en formation repose essentiellement sur la participation des étudiantes et des étudiants adultes. Il s'agit d'un grand défi, car il existe très peu de groupes d'étudiant-e-s organisés en éducation des adultes. La dynamique que créera l'événement pourrait d'ailleurs être une occasion de remédier à cette lacune et de favoriser la création d'associations étudiantes d'adultes au secondaire, au collégial et à l'université, là où n'y en a pas.

Comme chacun le sait, on dénombre peu d'associations étudiantes d'adultes. L'AGEEFEP, qui existe depuis 1985, dispose d'une organisation bien rôdée ainsi que de moyens matériels importants. Aussi est-il important qu'elle participe de façon significative à la Semaine québécoise des adultes en formation, d'où la proposition suivante.

Proposition

Considérant que le monde de l'éducation des adultes se mobilise pour organiser, au printemps de 2003, la Semaine québécoise des adultes en formation dans l'esprit des valeurs que défend l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO);

considérant que cette semaine sera axée sur les étudiant-e-s adultes qui seront invités à témoigner de leurs succès, de leurs espoirs mais aussi des difficultés qu'ils rencontrent dans leur parcours de formation;

considérant que la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) a été associée à la phase initiale du projet et qu'elle participe toujours activement aux travaux de l'Institut canadien d'éducation des adultes sur cette question;

considérant que l'AGEEFEP est membre de la FAEUQEP et qu'elle fait partie des rares groupes d'étudiant-e-s organisés au Québec

Il est proposé que le congrès crée un comité qui aura la responsabilité de concevoir une ou des activités à l'intention des étudiantes et des étudiants adultes de l'Université de Montréal dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation.

Pour une politique d'investissements responsables

Le 22 août dernier, le Conseil central de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) a adopté un *Mémoire sur l'utilisation du pouvoir financier de l'Université de Montréal pour favoriser la responsabilité sociale des entreprises*. L'AGEEFEP partage les préoccupations de la FAECUM sur cette question. À la suite d'une rencontre, les deux associations ont décidé de mener conjointement les démarches auprès de la direction de l'U. de M. pour qu'elle adopte une politique d'investissements responsables.

*Mémoire***Sur l'utilisation du pouvoir financier de l'Université de
Montréal pour favoriser la responsabilité sociale des
entreprises****FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL****Document adopté par le Conseil central
22 août 2001.**

Introduction

L'intérêt grandissant porté par les citoyens face aux questions de solidarité internationale devrait amener les grandes institutions comme l'Université de Montréal à remettre en question leur façon de faire afin de favoriser un meilleur comportement social et environnemental de la part des grandes entreprises. Par quels moyens l'Université de Montréal pourrait-elle agir ainsi? Au-delà de sa mission d'éducation et de recherche, l'Université pourrait se doter de politiques d'investissement et d'achat tenant compte de la performance sociale et environnementale des entreprises.

Ce court mémoire de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) vise à porter à l'attention de la communauté universitaire certaines stratégies qui pourraient être intégrées au sein de telles politiques. Alors qu'auparavant, les gouvernements pouvaient réglementer le marché dans le sens d'une plus grande justice sociale, la globalisation des marchés, qui fait en sorte de permettre le déplacement de la production où les coûts sont les plus bas, lie de plus en plus les mains des gouvernements. Les pays sont en compétition pour attirer les investissements, ce qui a pour effet de niveler vers les bas les conditions de travail. Même si certains pays du Sud bénéficient d'une croissance économique à cause des nouveaux investissements, l'effet sur les conditions de vie des citoyens est à la traîne. Par exemple, depuis l'entrée en vigueur du libre-échange nord-américain, la production de textile dans les *maquiladoras* a augmenté de façon très importante au Mexique, mais le salaire horaire moyen des travailleurs a baissé, passant de 1,65 \$ en 1993 à 1,51 \$ en 1998 en dollars constants (Carrillo et Kopinak).

C'est pour offrir un meilleur rendement aux actionnaires et pour satisfaire la soif de bas prix des consommateurs que les entreprises abaissent ainsi les conditions de travail. L'Université de Montréal avec sa fondation de 100 millions \$ et sa caisse de retraite de plus de 1,5 milliard \$ investis sur les marchés financiers est un actionnaire important de plusieurs grandes entreprises. Elle est aussi un consommateur important pour certains produits. Ces réalités confèrent à la communauté universitaire un pouvoir économique que nous pourrions mettre au profit de nos idéaux sans pour autant réduire notre bénéfice économique.

1. Une politique d'investissement qui tient compte du social et de l'environnemental

La pression à la baisse sur les conditions de travail des citoyens découle souvent de la recherche de meilleurs rendements pour les actionnaires. Mais qui sont ces actionnaires? 50 % des actions des entreprises canadiennes cotées en bourse sont la propriété des caisses de retraite et des fonds mutuels¹. C'est donc au nom de l'intérêt financier des travailleurs cotisants de ces caisses de retraite que les PDG des entreprises justifient le nivellement des salaires de ces mêmes travailleurs. D'autres institutions collectives comme les fondations universitaires forment aussi un pouvoir financier significatif. Devant cette réalité, il n'est plus possible de penser le changement social sans se préoccuper des conséquences qui découlent des placements des institutions collectives. La question est maintenant celle-ci : serait-il possible d'obtenir un rendement suffisant sur nos épargnes tout en s'assurant que notre argent contribue au progrès social? L'investissement responsable est une approche qui permet d'y arriver. Elle vise la recherche de bénéfices sociaux ou environnementaux en plus du rendement financier associé à des investissements.

¹ Donnée pour 1998. La proportion dépassait tout juste les 10 % en 1988 et était inférieure à 1 % en 1978. Les pratiques de régie interne des investisseurs institutionnels, Rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce présidé par le sénateur Michael Kirby, novembre 1998.

Deux stratégies à envisager

Les investissements responsables prennent habituellement la forme de deux stratégies qui peuvent ou non se combiner : les filtres d'investissement et le vote d'actionnaire. Les filtres d'investissement impliquent l'utilisation de critères de responsabilité sociale dans la sélection des entreprises. La deuxième stratégie, celle du vote d'actionnaire, implique pour l'investisseur d'utiliser les droits de vote et les propositions d'actionnaire pour influencer les entreprises dans le sens d'une plus grande responsabilité sociale.

C'est la lutte contre l'*Apartheid* en Afrique du Sud qui a catalysé le mouvement de l'investissement responsable aux États-Unis. Dès la fin des années 60, des étudiants américains exercèrent des pressions sur les universités afin qu'elles vendent les actions des entreprises produisant en Afrique du Sud. De même, en 1970, l'Église épiscopaliennne proposa à l'assemblée générale de *Général Motors* une motion demandant l'arrêt des activités de l'entreprise en Afrique du Sud. En 1974, l'intervention du révérend *Leon Sullivan*, qui croyait au rôle des entreprises en tant qu'agent de la réforme, a permis de formuler un code de bonne conduite (Principes *Sullivan*)² pour les entreprises oeuvrant en Afrique du Sud. Un système de cotation fut aussi créé afin d'évaluer la performance des entreprises en rapport avec les principes *Sullivan*. En 1980, le désinvestissement devenait même le mot d'ordre pour plusieurs investisseurs. Plusieurs caisses de retraite américaines, dont celles des syndicats d'enseignants et des employés publics de l'état de la Californie (CALPERS) et de la ville de New-York (NYCERS), ont vendu leurs actions d'entreprises produisant en Afrique du Sud. La pression étant devenue trop forte, des grandes entreprises américaines comme General Electrics, Coca-Cola furent obligées de quitter l'Afrique du Sud³.

La performance financière

Le désinvestissement a eu un impact social en augmentant la pression sur le régime d'*Apartheid* mais a aussi favorisé la performance financière des investissements. En effet, une étude comparant la performance financière d'un portefeuille New York Stock Exchange (NYSE) excluant les entreprises ayant des activités de production en Afrique du Sud et un portefeuille NYSE sans ce filtre calcule que pour la période 1960-1983, le rendement du portefeuille excluant l'Afrique du Sud a dépassé de 0,2 % le rendement du portefeuille sans ce filtre. (Grossman et Sharpe, 1986). Ce résultat s'inscrit dans la lignée de la bonne performance des fonds responsables.

L'étude réalisée par l'importante firme *Wiesenberg* sur la performance de 183 fonds américains responsables utilisant des filtres en date du 31 décembre 1998 constate que :

1. Les fonds responsables ont de meilleurs rendements que les autres fonds de la même catégorie. Dans l'ensemble, le rendement moyen sur trois ans des fonds responsables est de 13,71 % contre 10,70 % pour les autres.
2. Les fonds responsables utilisant des filtres ont un niveau de risque légèrement supérieur aux autres fonds (le Bêta est de 0,96 pour les fonds responsables contre 0,94 pour les autres).

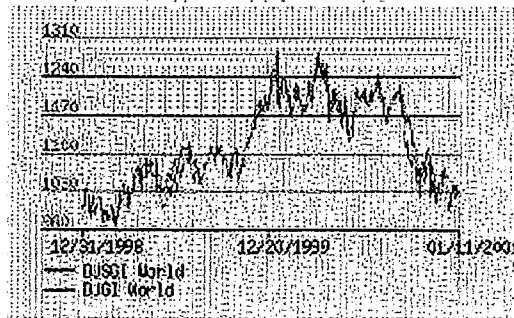
La compagnie *Dow Jones* a récemment développé le *Dow Jones Sustainability Global Index (DJSGI)*, basé sur le *Dow Jones Global Index (DJGI)*. Cet indice inclut tous les groupes industriels à l'échelle mondiale, en autant que toutes les compagnies de chacun des groupes affichent une cote de responsabilité sociale supérieure au cinquième de la moyenne, sans quoi le groupe industriel sera exclu de l'indice. De plus, le DJSGI sélectionne 10 % des

² Ces principes consistaient par exemple à créer des programmes de formation de cadres pour les Noirs, améliorer les conditions de vie des employés, etc.

³ *Social Screening : Paradigms old and new*, 1997.

compagnies par groupe industriel, soit les meilleures en fonction de leur indice de responsabilité sociale.

Performance du DJSGI vs DJGI



Source : Dow Jones

On note que cet indice d'investissement responsable démontre une performance comparable, sinon supérieure aux indices de référence. Pourquoi une telle performance ? Deux explications sont habituellement utilisées pour expliquer les bons rendements de l'investissement responsable :

1. Différence de secteurs : L'évolution du rendement des entreprises en fonction de la situation économique est différente selon les secteurs (secteurs cycliques : construction ; secteurs plus stables : alimentation). Comme la pondération des secteurs est souvent différente pour les fonds et les indices responsables, la performance (rendement/risque) pourrait aussi être différente.
2. Moins de risques : en choisissant les entreprises en tenant compte de critères de responsabilité sociale, les fonds et les indices responsables réduiraient le risque associé à des abus des entreprises. Les 4 éléments pouvant engendrer des risques sont les suivants :
 - a) poursuites pour des désastres environnementaux ;
 - b) risque de grèves ;
 - c) possibilité de changements réglementaires ;
 - d) risque de boycotts.

Est-ce légal pour une caisse de retraite québécoise d'utiliser un filtre d'investissement? Selon la *Régie des rentes du Québec* l'investissement responsable est légale dans la mesure où le comité de retraite qui opte pour ce type d'investissement anticipe une performance financière au moins équivalente à celle de d'autres fonds n'utilisant pas ces critères. À la lumière de la performance des fonds responsables américains et de l'indice Dow Jones Sustainability Global Index, la partie américaine et internationale du portefeuille de la caisse de retraite de l'Université de Montréal peut sûrement être confiée à un gestionnaire responsable tout en tenant compte des exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires du Québec*.

Les universités américaines à l'avant garde

« You know something, we're going to be free. And when we get to the other side of this liberation game, we would like to be able to say : You know something, Harvard University was with us. »

- Desmond Tutu, Extrait d'un discours prononcé à Harvard en 1985.

Dans la foulée des événements relatifs à l'Afrique du Sud, l'Université Harvard, a été l'une des premières universités, avec Yale, à se doter d'une politique d'investissement responsable. Harvard a mis sur pied en 1973, un *Comité aviseur sur la responsabilité d'actionnaire* qui inclut des administrateurs, professeurs et étudiants. Ce comité avise le Comité des investissements de l'Université sur le choix des compagnies dans le portefeuille et la façon d'exercer les droits de vote reliés aux actions. Les membres du comité reçoivent l'information d'une firme spécialisée, Investor Responsibility Research Center (IRRC), pour réaliser leur travail d'analyse. Suite aux recommandations de ce comité, l'Université Harvard a adopté une politique d'investissement indiquant que les droits de vote de l'Université devaient être utilisés pour exiger des entreprises « qu'elles prennent des moyens actifs pour s'opposer à l'apartheid ». De plus, cette politique prévoyait un désinvestissement de compagnies « fournissant une quantité importante de biens et de services utilisés directement pour renforcer l'apartheid ou refusant de rendre publiques leurs opérations en Afrique du Sud. »⁴

Inspirée par le Professeur John Smith qui publiait au début des années 70 un ouvrage intitulé, « The Ethical Investor », l'Université Yale a aussi mis sur pied un Comité aviseur en 1972, au moment où elle adoptait une politique d'investissement éthique.⁵ Il semblerait que l'Université suive assez fidèlement les recommandations du Comité aviseur dans l'exercice de ses droits de vote. Le 16 février 2000, le Conseil de Yale adoptait une proposition visant à réaffirmer sa politique d'investissement éthique, précisant quelles informations doivent être accessibles au public, et mentionnant que la stratégie devait d'abord reposer sur le dépôt de propositions d'actionnaires; le désinvestissement étant réservé à des situations de « dommages sociaux ». L'Université Stanford a aussi mis sur pied un Comité aviseur sur la responsabilité d'actionnaire. De plus, la politique de placement de l'Université inclut le mandat pour les fiduciaires de tenir compte des « dommages sociaux substantiels » causés par les compagnies. Ces dommages sociaux sont définis par la politique comme étant des comportements qui affectent les employés, les consommateurs où les autres groupes.⁶ Voici comment est rédigée le mandat des fiduciaires dans la Charte de l'Université Stanford :

« The primary fiduciary responsibility of the University's trustees in investing and managing the University's endowment securities is to maximise the financial return on these resources, taking into account the amount of risk appropriate for University investment policy. However, when the Trustees adjudge that corporate policies or practices cause substantial social injury, they, as responsible and ethical investors, shall give independent weight to this factor in their investment policies and in voting proxies on corporate securities. »

Très récemment, en mars 2000, l'Université Columbia a aussi mis sur pied un Comité aviseur sur l'investissement socialement responsable. : les documents officiels de l'Université mentionne que ce comité aura accès, sous confidentialité, aux informations sur les placements de l'Université. Le comité de 12 membres est formé d'un nombre égal de représentants des facultés, diplômés et étudiants, ceux-ci étant nommés par la Fédération étudiante.⁷

Suite au massacre de milliers de manifestants pro-démocratie en 1988 et à la demande de Aung San Suu Kyi, présidente birmane élue en 1990, dont la victoire n'a jamais été acceptée

⁴ Adam A. Sofen and alan E. Wirzbicki, *Harvard Mandela, a conflicted relationship*, www.cambridgeforum.org.

⁵ Investment Policies of Other Major schools, Barnard Centennial Scholar.

⁶ Joye Mercer, *Morality Investing : Fewer Colleges Invest for Ethics*, The Chronicle of Higher Education, 29 mars 1996 pp 49-51.

⁷ Shareholder responsibility, Office of the Secretary, Columbia University.

par le régime, les entreprises qui ont des activités en Birmanie font l'objet d'un intérêt de la part de plusieurs universités. Notamment, l'Université de Washington a décidé de déposer une proposition d'actionnaire lors de l'assemblée annuelle de la pétrolière UNOCAL demandant que l'entreprise se dote d'un code de conduite incluant certains principes relatifs aux droits de l'homme pour encadrer ses opérations en Birmanie. La pétrolière UNOCAL est impliquée dans un projet d'exploitation de gaz naturel en collaboration avec la junte birmane au pouvoir. Pour sa part, l'Université Stanford, sur recommandation de son comité aviseur, a décidé d'exercer ses droits de vote pour inciter les entreprises à encadrer par un code de conduite leurs activités en Birmanie.⁸ Pour l'instant, UNOCAL a résisté à ce type de pression. Cependant, Texaco et Pepsi Cola ont décidé de quitter la Birmanie.

Plus récemment, certains comités aviseurs (Harvard et Stanford) sont intervenus pour recommander que leur université privilégie les placements dans des compagnies pétrolières investissant significativement dans les énergies renouvelables. Alors que Shell et BP Amoco ont annoncé des plans d'investissements massifs dans les énergies renouvelables afin de réduire leurs émissions de CO₂, Exxon Mobile (Esso) refuse d'en faire autant. En conséquence cette compagnie est particulièrement ciblée par les boycotts d'écologistes en Europe, ce qui pourrait réduire les ventes. Le fait d'éviter Exxon Mobile devient une façon de réduire les risques d'un portefeuille.

À la lumière de l'expérience de certaines universités américaines, il est proposé :

1. Que la FAÉCUM et l'AGEEFEP fassent les démarches nécessaires afin que l'Université de Montréal adopte pour les placements de son fonds de développement une politique d'investissement responsable qui inclut :

- a) une politique de droits de vote favorable au respect de principes sociaux et environnementaux reconnus par des conventions internationales;
- b) la nécessité de choisir les gestionnaires en privilégiant, à performance financière égale, ceux qui intègrent des considérations sociales et environnementales dans le choix des entreprises incluses dans le portefeuille

2. Que la FAÉCUM et l'AGEEFEP fassent les démarches nécessaires afin que l'Université mette sur pied un Comité sur la responsabilité d'actionnaire chargé de formuler des recommandations au Comité de gestion des placements du Fonds de développement ainsi qu'au Comité de retraite sur la façon d'exercer les droits de vote associés aux actions et sur le choix des compagnies dans les portefeuilles en tenant compte de leur performance sociale et environnementale.

2. Une politique d'achat qui exige le respect de certaines normes sociales

« Les universités qui exigent le respect de certains codes de conduite par leurs fournisseurs de vêtements lancent un message important à leurs étudiants, leurs fournisseurs et tous les consommateurs : elles ne vont pas tolérer que des produits portant le logo de l'Université soit manufacturés dans des conditions de travail abusives »

-Alexis Herman, Secrétaire d'État américain au travail.⁹

⁸ Beth Berselli, Socially responsible investments debate enters third decade, The Stanford Daily, 24 février 1997.

⁹ Déclaration citée in Brad Knickerbocker, 1,2,3,4 : We don't want your global warming, The Christian Science Monitor, le 20 avril 1999.

Avec l'avènement de la mondialisation des marchés, d'importantes campagnes internationales, regroupant des actionnaires, organismes humanitaires, associations de consommateurs, etc., ont été organisées afin de dénoncer les violations des droits des travailleurs en cours dans les pays du Sud-Est asiatique. Ces actions de dénonciation ont aussi été accompagnées de tentatives de régularisation des activités des entreprises multinationales. Ce fut le cas, entre autres, de l'initiative du président américain Bill Clinton de mettre en place, de concert avec des syndicats, des organisations des droits de l'Homme et le monde des affaires, un guide de conduite (*Fair Labor Association*) pour les entreprises américaines oeuvrant dans l'industrie du vêtement. Actuellement, 17 universités américaines ont joint le FLA et exigent de leurs fournisseurs de vêtements qu'ils fassent la preuve du respect d'un code de conduite reprenant les grands principes des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).¹⁰ En tout, c'est près de 150 universités américaines qui ont aujourd'hui une politique d'achat qui exige le respect d'un code de conduite.¹¹

Dans un contexte où les produits identifiés aux logos des universités représentent un chiffre d'affaire de 2,5 milliards \$ aux États-Unis, il semble que la pression des universités ait un impact significatif. En effet, Nike a décidé d'adopter un mécanisme indépendant de vérification de ces fournisseurs impliquant les ONG. Le porte-parole du groupe Global Exchange qui a critiqué Nike pendant plusieurs années a même qualifié ces récentes actions de Nike comme étant « une grosse décision, un changement significatif ».¹²

Au Canada, l'Université de Toronto vient de bouger. Après une campagne de sensibilisation de plusieurs mois, le Conseil de l'Université a décidé le 11 mai 2000, d'adopter une politique d'achat qui exige le respect des normes minimales établies par les conventions de l'OIT :

1. Pas de travail d'enfants de 14 ans et moins;
2. Pas de travail forcé;
3. Pas de discrimination dans les conditions de travail;
4. La liberté d'association et le droit de négocier une convention collective ;

Cette politique prévoit aussi la présence d'un mécanisme de vérification indépendante ainsi que l'obligation de fournir l'information sur le lieu des usines. Contrairement à la demande des étudiants, cette politique ne mentionne pas l'obligation de verser un salaire décent (*sustainable living wage*)

3. Que la FAÉCUM et l'AGEEFEP fassent les démarches nécessaires afin que l'Université de Montréal se dote d'une politique d'achat, incluant notamment un code de conduite pour les vêtements basé sur les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT).

¹⁰ Idem.

¹¹ Campaigner, Oxfam Canada.

¹² Knickerbocker, op. Cit.

Proposition 1

Il est proposé que l'AGEEFEP fasse sien le mémoire de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal

Proposition 2

Il est proposé que la FAÉCUM et l'AGEEFEP fassent les démarches nécessaires afin que l'Université de Montréal adopte pour les placements de son fonds de développement une politique d'investissement responsable qui inclut :

- a) une politique de droits de vote favorable au respect de principes sociaux et environnementaux reconnus par des conventions internationales;
- b) la nécessité de choisir les gestionnaires en privilégiant, à performance financière égale, ceux qui intègrent des considérations sociales et environnementales dans le choix des entreprises incluses dans le portefeuille

Proposition 3

Il est proposé que la FAÉCUM et l'AGEEFEP fassent les démarches nécessaires afin que l'Université mette sur pied un Comité sur la responsabilité d'actionnaire chargé de formuler des recommandations au Comité de gestion des placements du Fonds de développement ainsi qu'au Comité de retraite sur la façon d'exercer les droits de vote associés aux actions et sur le choix des compagnies dans les portefeuilles en tenant compte de leur performance sociale et environnementale.

Proposition 4

Il est proposé que la FAÉCUM et l'AGEEFEP fassent les démarches nécessaires afin que l'Université de Montréal se dote d'une politique d'achat, incluant notamment un code de conduite pour les vêtements basé sur les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Assurer le suivi des propositions du congrès

Ce sont principalement le congrès biennal mais aussi le congrès régulier qui définissent les priorités et les orientations de l'Association. Jusqu'à quel point ces décisions ont-elles effectivement des suites? Quand elles n'en ont pas, quelles sont les raisons? C'est pour avoir une idée plus précise de l'évolution des différents dossiers que le Conseil de direction souhaite être plus proactif dans le suivi des propositions des congrès en s'engageant à déposer aux congrès subséquents un rapport détaillé sur ce qu'il est advenu des propositions qu'ont votées les congressistes. Tel est le sens de la proposition ci-dessous.

Proposition

Considérant l'importance et l'engagement que représentent les propositions adoptées par les congrès de l'AGEEFEP ;

considérant que, par souci de transparence, il serait approprié que soit assuré un suivi des propositions de manière à évaluer l'évolution des différents dossiers de l'AGEEFEP ;

Il est proposé :

- **que le conseil de direction présente, lors des congrès, un rapport de suivi des propositions adoptées ;**
- **que ce rapport précise le cheminement qui a été réalisé et ce qu'il reste à faire dans chacun des dossiers.**